

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2018

### Présent-e-s

Bureau :	TREMBLET	Laurent	PDC	Président
	CORNUZ	Eric	Ve	1 <sup>er</sup> vice-président
	GROGNUZ	Fabien	PLR	2 <sup>e</sup> vice-président
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	1 <sup>er</sup> secrétaire
	HALIMI	Hysri	PS	2 <sup>e</sup> secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BOCCARD	Pierre	PLR	
	BOCCARD	Yolande	PDC	
	BROCARD	Eric	PS	
	DELUERMOZ	Cosima	PDC	
	DIMOPOULOS	Elisa	PS	
	DUMALLE	Marcel	Ve	
	FALVO	Francesco	PDC	
	FABRE	Michel	PS	
	GAETANINO	Marco	Hors parti	
	GERSON	Moïse	PLR	
	GIRARDET	Myriam	MCG	
	HARTMANN	Esther	Ve	
	HAYES	Sasá	UDC	
	HUBERT	Emile	UDC	
	ISWALA	Placide	PS	
	JIMENAY	Arthur	PDC	
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG	
	LÜTHI	Badia	PS	
	MURCIANO	Claudine	Ve	
	PACHOUD	Stéphane	MCG	
	SQUILLACI	Nicola	PDC [arrivé à 19h]	
	TIGUEMOUNINE	Sabine	Ve	
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	
	WULLSCHLEGER	Corinne	MCG	

<b>Excusés :</b>	SERRANO	Philippe	PLR
	WRZOSOWSKI	Gregor	PLR

### Assistent à la séance

TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Maire
LEUENBERGER	Nathalie	PS	Conseillère administrative
DEVAUD	Jean-Marc	DC	Conseiller administratif

MCG Mouvement des citoyens genevois

PDC Parti démocrate-chrétien

PLR Parti libéral-radical

PS Parti socialiste

UDC Union démocratique du centre

Ve Les Verts de Meyrin-Cointrin

**ORDRE DU JOUR**

1. Communications du Bureau du Conseil municipal.
2. Communications du Conseil administratif.
3. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
4. Délibération n° 2018-27 relative au remaniement foncier pour la réalisation de la reconstruction d'un bâtiment de troupe sur le site de Meyrin-Mategnin comprenant la cession gratuite à la ville de Meyrin de la sous-parcelle 10765B de 245 m<sup>2</sup> et de la sous parcelle 13162B de 62 m<sup>2</sup> à l'Etat de Genève et incorporation au domaine public des sous-parcelles 13162C et 10765B sises route H.-C.-Forestier à Meyrin.
5. Délibération n° 2018-20a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 4'360'000.-** en vue de la construction de la nouvelle mairie et de l'aménagement des espaces publics extérieurs compris dans le périmètre du "Cœur de Cité". **Rapport de la commission Cœur de cité ad hoc** (Mme Luthi, S).
6. Délibération n° 2018-28a, présentée par le Conseil administratif, demandant l'adhésion de la commune de Meyrin à la Fondation intercommunale de Pré-Bois. **Rapport de la commission des sports et finances conjointe** (Mme Luthi, S).
7. Annonces de projets.
8. Propositions individuelles.
9. Questions.

\* \* \*

**M. Tremblet** procède aux salutations d'usage et ouvre la séance. Il annonce les arrivées tardives de Mme Dimopoulos et de MM. Squillaci et Serrano, et excuse l'absence de M. Wrzosowski.

**1. Communications du Bureau du Conseil municipal.**

- a) **Lettre de remerciements de MEDAIR pour les 20'000.- versés pour l'aide d'urgence en Indonésie**

Ecublens, le 23 novembre 2018

Monsieur le Président du Conseil municipal, Monsieur le Maire,

Nous tenons à vous remercier chaleureusement pour le don généreux de la commune de Meyrin en réponse à notre appel d'urgence pour l'Indonésie.

Nous vous confirmons avoir bien reçu de votre part le montant de CHF 20'000.-, le 21 novembre 2018.

A la fin du mois de septembre, un puissant tremblement de terre a violemment interrompu le quotidien de milliers de personnes. Déclenché par un séisme, un tsunami a ensuite dévasté la côte. Des milliers de personnes ont perdu la vie. Les glissements de terrain provoqués par le séisme ont laissé plus de 330'000 personnes sans abri adéquat. La population a urgemment besoin d'abri, d'eau potable, de nourriture, d'assainissement et de soutien psychologique. Votre générosité nous permet de réagir rapidement à de telles situations de crise et d'apporter notre soutien à ceux qui ont tout perdu.

Comme vous l'avez certainement entendu dans les médias, le gouvernement indonésien impose des contraintes spécifiques aux organisations internationales comme Medair, à savoir l'obligation d'agir en partenariat avec des acteurs locaux. Medair a pu dépêcher une équipe d'urgence immédiatement après la catastrophe et former des partenariats avec deux organisations locales, nous permettant ainsi d'aider les sinistrés : distributions de matériel pour des abris, distribution de biens de première nécessité et d'hygiène pour environ 20'000 survivants.

Nous vous ferons, ultérieurement, parvenir un rapport synthétique de nos activités, après les premiers mois de ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les meilleures.

David Verboom  
Directeur général

Géraldine Piguet-Reisser  
Fundraising Product Manager

\* \* \*

## **2. Communications du Conseil administratif.**

### **Etat d'avancement du guichet virtuel sur meyrin.ch**

Suite à la question posée par M. Gerson, lors du Conseil administratif du 21 novembre 2018, concernant l'état de la mise en ligne du guichet virtuel sur le site internet, nous vous informons que le module de ventes de cartes CFF est désormais fonctionnel et que ce dernier vient rejoindre les 18 autres formulaires déjà disponibles sur le site.

Par ailleurs, au premier trimestre 2019, une commission information et communication traitera, entre autres, du site internet.

### **Photo du Conseil municipal**

Une photo de groupe du Conseil municipal est prévue lors de la séance du 5 février 2019, lors de la pause, vers 20h00. Nous vous remercions de noter ce rendez-vous dans vos agendas.

### **Soirée des Mérites 2018**

Compte tenu du faible nombre de candidats retenus pour recevoir le Mérite 2018, le Conseil administratif a décidé de reporter la cérémonie prévue le 11 janvier 2019.

Par conséquent, les lauréats recevront le Mérite 2018 lors de la prochaine cérémonie, qui sera organisée en janvier 2020.

### **Référendum cantonal contre le déclassement de terrains agricoles en zones industrielles**

Les communes d'Avusy, Cartigny, Chancy, Laconnex et Soral, ainsi que Pro Natura, AgriGenève et le Grain de Sable de la Champagne ont décidé de lancer un référendum contre le déclassement voté au Grand Conseil le 2 novembre dernier en faveur de la Sablière du Cannelet SA.

Dans les années 1990, la Sablière du Cannelet SA a extrait du gravier sur des terrains agricoles. Cette extraction de gravier a duré quelques années et les terrains auraient dû être rendus à l'agriculture, mais cela n'a jamais été le cas. Cette entreprise a poursuivi son activité en recyclant les déchets industriels dans une zone agricole au mépris de la loi.

Ce déclassement en zone industrielle retirera aussi 2,5 hectares de zone agricole au canton de Genève. Or, Berne a demandé à ce dernier d'être restrictif sur le déclassement de terrains afin de préserver les zones agricoles.

Le Conseil administratif soutient ce référendum et vous invite à en faire de même en signant les formulaires qui se trouvent auprès du secrétaire général.

### **Passage souterrain pour piétons de Riantbosson**

L'entretien de ce passage, qui relie la rue du Cardinal-Journet au chemin de Riantbosson et donne accès aux quais TPG, a fait l'objet d'échanges entre le Conseil administratif et le Département des infrastructures, en charge de la maintenance de cet ouvrage. Les sources lumineuses défectueuses ont été remplacées pour restaurer la sécurité des usagers. D'autre part, la fréquence de nettoyage du site et des quais d'accès au tram a été augmentée à trois fois par semaine. En revanche, pour des raisons économiques, les tags ne sont enlevés systématiquement que lorsqu'ils revêtent une connotation raciste, politique, injurieuse ou obscène. Toutefois, une collaboration entre l'Etat et la Commune pourrait être envisagée, dans la perspective de créer une fresque murale exécutée par des artistes locaux, afin d'induire un meilleur respect de ce lieu.

\* \* \*

**3. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.**

*Séance du 20 novembre 2018, question de M. Grognuz*

**Travaux clôture Jardin botanique alpin**

Les travaux ont débuté le 26 novembre côté chemin du Jardin Alpin. L'essentiel des travaux sera terminé avant Noël. Les finitions seront effectuées en janvier 2019.

*Séance du 21 novembre 2018, question de Mme Deluermoz*

**Nettoisement des abords d'un établissement de restauration rapide**

Un projet de convention avec le restaurant McDonald's implanté au chemin de Riantbosson est en cours d'élaboration. Ce projet vise à faire ramasser et évacuer par son personnel, les déchets inhérents à son activité, déposés par les clients aux abords de ce lieu de distribution. De plus, des poubelles seront ajoutées dans le périmètre pour compléter les équipements existants, aux frais de cet établissement.

\* \* \*

**4. Délibération n° 2018-27 relative au remaniement foncier pour la réalisation de la reconstruction d'un bâtiment de troupe sur le site de Meyrin-Mategnin comprenant la cession gratuite à la commune de Meyrin de la sous-parcelle 10765B de 245 m<sup>2</sup> et de la sous parcelle 13162B de 62 m<sup>2</sup> à l'Etat de Genève et incorporation au domaine public des sous-parcelles 13162C et 10765B sises route H.-C.-Forestier à Meyrin.**

**M. Tschudi** explique qu'après l'envoi du 4 décembre, la version a subi la correction de deux coquilles et cette dernière version a été placée sur CMnet. Se référant au plan joint à la délibération, il rappelle qu'à l'angle de la rue H.-C.-Forestier et de la rue R.-A.-Stierlin, se construit actuellement une caserne, projet auquel la Commune s'était opposée, en premier lieu, puis avait décidé de dialoguer avec l'Etat, l'armée et l'association de défense des intérêts des habitants du quartier de la Citadelle. La Commune a finalement trouvé un accord avec ces partenaires afin que cette construction ne pèjore pas la qualité de vie des habitants de la Citadelle. Cette caserne a également fait l'objet d'une votation populaire. Durant les discussions avec les habitants, un accord avait émergé pour

éviter que les camions n'aillent se perdre dans les quartiers d'habitation. L'idée est de permettre un accès pour ces derniers par la rue H.-C.-Forestier. Ceci entraîne un remaniement parcellaire. Un domaine privé va être cédé à l'Etat, à savoir 62m<sup>2</sup>, et 31m<sup>2</sup> vont passer du domaine privé communal au domaine public communal. En contrepartie, l'Etat offre 245m<sup>2</sup> au domaine public communal pour que la Commune puisse réaliser un trottoir de R.-A.-Stierlin à H.-C.-Forestier. Ce dernier est nécessaire, car la visibilité est mauvaise sur ce tronçon, lequel est très fréquenté par les promeneurs. Il est possible que des modifications minimales puissent être opérées sur ce projet.

**M. Tremblet** fait part de la proposition du Bureau de voter immédiatement cette délibération. Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, il met aux voix le **vote immédiat** qui est accepté par 28 oui et 1 abstention.

**Mme Girardet** souhaite apporter une correction concernant le libellé et souhaite que le mot "ville" soit remplacé par "commune".

**Délibération 2018-27 relative au remaniement foncier pour la réalisation de la reconstruction d'un bâtiment de troupe sur le site de Meyrin-Mategnin comprenant la cession gratuite à la commune de Meyrin de la sous-parcelle 10765B de 245 m<sup>2</sup> et de la sous parcelle 13162 B de 62 m<sup>2</sup> à l'Etat de Genève et incorporation au domaine public des sous-parcelles 13162C de 31 m<sup>2</sup> et 10765B de 245 m<sup>2</sup> sises route H.-C.-Forestier à Meyrin**

---

Vu la loi 11580 votée par le Grand Conseil le 16 avril 2015 visant à la démolition de l'Arsenal de Meyrin-Mategnin et à la reconstruction d'un bâtiment de stationnement de troupe sur le site de Meyrin-Mategnin;

Attendu que l'Etat est propriétaire de la parcelle 10765 de 8'208 m<sup>2</sup> sise rue Robert-Adrien-Stierlin 3 et que celle-ci est inscrite à son domaine privé;

Vu la construction en cours de réalisation qui devrait s'achever au début de l'année 2019;

Attendu qu'une sortie est prévue sur la route H.-C.-Forestier sur laquelle se situe aussi le cimetière communal (parcelle 13162);

Attendu que la route H.-C.-Forestier n'est pas équipée d'un trottoir, ce qui rend dangereuse son utilisation par les piétons qui vont au cimetière;

Vu les discussions entamées entre la commune de Meyrin et l'Etat de Genève dans le cadre de ce projet afin d'assurer la sécurité du périmètre et la sortie de la Caserne et de prévoir une meilleure utilisation des voies de circulation;

Vu l'accord du groupe de politique foncière de l'Etat de Genève de procéder à un échange de parcelles permettant à la commune de Meyrin de créer un trottoir sur la route H.-C.-Forestier le long de la parcelle 10765 en détachant 245 m<sup>2</sup> de cette dernière pour la céder gratuitement à la commune de Meyrin;

Vu l'intérêt pour la commune de Meyrin de pouvoir sécuriser le périmètre en cédant à l'Etat de Genève 62 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle 13162, dont elle est propriétaire pour permettre un accès plus adéquat à la parcelle 10765;

Vu le plan de division provisoire 52/2018 établi par le bureau Buffet et Boymond SA en date du 17 octobre 2018 prévoyant la division de la parcelle 10765 et de la parcelle 13162 en cinq sous-parcelles soit 10765A de 7963 m<sup>2</sup>, 10765B de 245 m<sup>2</sup>, 13162 A de 25942 m<sup>2</sup>, 13162B de 62 m<sup>2</sup> et 13162C de 31 m<sup>2</sup>, la réunion des sous-parcelles 10765A et 13162B pour former la nouvelle parcelle 15052 de 8025 m<sup>2</sup> et la nouvelle parcelle 15053 formée de la sous-parcelle 13162A de 25942 m<sup>2</sup> et l'incorporation des sous-parcelles 10765B et 13162C à la parcelle de domaine public communal dp 13606;

Attendu que ce remaniement foncier doit être mis en œuvre avant la mise en service de la nouvelle caserne, un projet de délibération relatif au crédit de réalisation du trottoir sera présenté ultérieurement au Conseil municipal;

Vu les légères modifications pouvant encore intervenir sur le plan de division, en particulier quant à l'emprise définitive des sous-parcelles échangées à titre gratuit, entre le vote de la présente délibération et la réalisation du trottoir et la signature de l'acte notarié nécessaire à la mise en œuvre de ce remaniement parcellaire;

Vu l'autorisation de construire que la ville de Meyrin devra solliciter pour la réalisation du trottoir;

Vu le mandat confié à Maître Rubido, notaire, pour l'élaboration de l'acte notarié nécessaire à la mise en œuvre de cette opération, dont la rédaction n'interviendra qu'en cas d'acceptation de la présente délibération;

Attendu que la Commune prendra à sa charge l'entier des honoraires, frais et émoluments du notaire en lien avec cette opération;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 3 décembre 2018,

**D E C I D E**

**PAR 30 OUI**

**à la majorité qualifiée**

1. d'accepter la cession gratuite à l'Etat de Genève de la sous-parcelle 13162B de 62 m<sup>2</sup> issue du dossier de mutation (DM) provisoire 52/2018, établie par le bureau de géomètre Buffet et Boymond le 17 octobre 2018, qui pourrait être encore légèrement modifiée, d'accepter la cession gratuite à la commune de Meyrin par l'Etat de Genève de la sous-parcelle 10765B de 245 m<sup>2</sup>, issue

également du dossier de mutation (DM) provisoire 52/2018 précité, pour être incorporée au domaine public dp 13606,

2. d'accepter d'incorporer également au dp13606 la parcelle 13162C de 31 m<sup>2</sup> issue également du dossier de mutation (DM) provisoire 52/2018 afin d'assurer la cohérence foncière du périmètre en vue de réaliser un trottoir sur la route H.-C.-Forestier,
3. de prendre acte que les honoraires du géomètre seront à charge de l'Etat et que les honoraires, frais et émoluments du notaire en lien avec la présente délibération sont à la charge de la commune de Meyrin,
4. de comptabiliser les frais d'acte au compte de résultat n 02.202001.313.20001 (le budget prévoyant déjà le crédit nécessaire),
5. de demander au Conseil d'Etat de la République et canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier vu l'opération d'utilité publique,
6. de charger le Conseil administratif de signer tous les actes notariés relatifs à cette opération.

\* \* \*

**5. Délibération n° 2018-20a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 4'360'000.- en vue de la construction de la nouvelle mairie et de l'aménagement des espaces publics extérieurs compris dans le périmètre du "Cœur de Cité". Rapport de la commission Cœur de cité ad hoc (Mme Luthi, S).**

**Mme Luthi** lit le rapport de la commission Cœur de Cité ad hoc tenue **le 31 mai 2018** en présence du président M. Boccard et de Mme Leuenberger, conseillère administrative, Mme Rebetez, secrétaire administrative adjointe ; Mme Isler, chargée de mission au secrétariat général ; Mme Vivenot, cheffe de projet service urbanisme et Mme Fontaine, architecte à Nomos ; M. Solai, secrétaire général et M. Balsiger, co-responsable du service de l'urbanisme :

*"Mme Fontaine explique qu'il y a deux groupes mandataires pour monter un cahier des charges pour l'image de la Cité. Il s'agit de Nomos, groupement d'architecture, et la Maison des équilibres. On travaille parallèlement sur deux démarches :*

*- Pour la démarche coopérative : on a des groupes créatifs représentés par des employés communaux. Le but est de réfléchir sur les enjeux.*

*- Pour la démarche service : on questionne chaque service afin de relever les besoins factuels.*

*Mme Fontaine rappelle les deux formes déjà déroulées le 23 avril et le 17 mai 2018. Elle explique que la démarche par service, qui s'est déroulée de mars jusqu'au 8 mai consistait à récolter les besoins opérationnels des services et à*



dégager les enjeux transversaux. L'étape de l'observation et du questionnement, via des entretiens individuels, sera suivie d'une analyse des données récoltées, du suivi ainsi que du développement afin d'intégrer les informations en provenance de la démarche coopérative et de ressortir les points de vigilance et de contraintes afin de soutenir les décisions. Quant à l'étape 3, elle consiste à l'intégration des enjeux transversaux et la rédaction des cahiers des charges. Dans la mise en cohérence des différents éléments, on dégagera un programme général avec une vision à long terme des besoins de fonctionnalités et des besoins techniques. Ainsi, on établira un cahier des charges pour le concours d'architecture.

Elle informe sur le point de situation par rapport à la démarche par service. 16 entretiens ont été réalisés entre le 8 mars et le 26 avril 2018 avec des employés et des chefs de service. Cela a permis de dégager des remarques générales concernant les besoins de différents espaces de travail qu'ils soient individuels, collectifs ou encore non fixes pour les collaborateurs, qui ne travaillent pas directement à la mairie, mais qui, par leur travail, y sont en relation. S'ajoute à cela l'importance des rez-de-chaussée et de leur lien avec la place des Cinq-Continents. Tandis que les salles de conférences, ils sont en attente des réflexions menées. Tout ce travail a pointé d'une manière forte l'engagement du personnel dans la démarche et la cohérence dans la réflexion. Les résultats de la démarche coopérative sont en attente, tout comme les besoins du Conseil administratif et du secrétariat général qui ne sont pas encore établis.

Quant aux besoins RH et relations, on est parti de la situation actuelle afin d'affiner l'évolution. La projection dans l'évolution est faite en fonction de la temporalité (6 ans), de l'évolution de la population et des entreprises, de l'impact de l'évolution des modes de travail ainsi que de la digitalisation. La relation avec le public se détermine avec le positionnement par rapport à l'accueil du public. Les lignes directrices relevées sont en relation avec la réserve et la modularité, comment rendre les services accessibles au public selon leur mission et la place des espaces collectifs.

À la réflexion d'une commissaire que le lien se fait avec la population dans la proximité et se demandait si c'était pertinent de tout centraliser, M. Solai lui répond que, pour le moment, il n'y a aucune décision car la question reste ouverte. En rapport avec la transversalité, on travaille sur un projet inter-service afin de gagner du temps.

À la question de trouver un bon équilibre entre proximité et centralisation, Mme Fontaine confirme que rien n'est encore défini.

M. Solai poursuit en donnant l'exemple de l'équipe de Cointrin qui reste sur place et ne vient pas à Meyrin pour chercher du matériel.

Un commissaire s'interroge sur le fait d'héberger dans la mairie des services hors municipalité comme le centre d'action social et s'interroge aussi sur le type d'accessibilité au bâtiment. Mme Leuenberger répond que cette question est prématurée, toutefois, il faut avoir de l'ambition.

M. Solai poursuit, pour la deuxième question, qu'actuellement, on ne possède que l'information à l'état brut, dans le sens que chacun évalue avec ses propres statistiques. Mais, ce qui ressort, c'est la réserve et la modalité. Donc, on n'est pas dans une vision figée, raison pour laquelle on a décidé de ne pas affiner l'effectif mais plutôt la modalité.

*Du retour fait sur la journée du Forum intermédiaire, il est ressorti que, d'une manière générale, il y a une certaine retenue pour formuler des critiques. Néanmoins, certains points pour améliorer les services d'un point de vue prestations ont été soulignés. Tout comme le fait que le café et le restaurant sont des interfaces d'échange entre la mairie et le public. D'autre part, des réflexions sur l'aménagement des rez-de-chaussée ont été abordées. Des commissaires appuient la réussite de cette soirée par les idées émergentes.*

*Mme Leuenberger annonce que le groupe créatif a très bien travaillé et a pris des initiatives. Le groupe était solidaire et bien engagé. Toutefois, il n'y a pas eu de démarche auprès de Conseil administratif, cette cible n'a pas été atteinte. Quant au rôle des Alchimistes, on a bien observé une ambiance très sérieuse et la démarche concentrée donne un résultat de qualité.*

*Lors de la deuxième commission, Mme Vivenot explique les périmètres du Cœur de Cité et leur cahier des charges :*

- 1) Le périmètre de réflexion en lien avec l'image directrice. Il concerne les axes d'aménagement, l'espace public (parcs), l'espace bâtis (mairie et couvert) ainsi que la mobilité.*
- 2) Le périmètre du concours en rapport avec le développement du projet. Il concerne la Mairie, la place publique, le parking CCM (centre commercial de Meyrin), les accès au TFM et au centre œcuménique, la circulation depuis rue De-Livron et l'amorce du parc.*
- 3) Le périmètre bâtiment mairie.*

*Un mandat sera lancé à deux niveaux. Le 1<sup>er</sup> concerne le choix d'architecte anonyme, tandis que le 2<sup>ème</sup> niveau concerne le mandat d'études parallèles à deux tours.*

*Pour mener cette démarche à bien, un jury sera formé et des propositions concernant le choix des membres seront lancées. Le but est de finir ce processus vers le milieu de septembre 2019.*

*Une commissaire voulait savoir pourquoi le skate et le cirque ne figuraient pas dans le périmètre de réflexions.*

*Mme Vivenot répond que l'emplacement actuel n'empêche pas de se pencher sur ces deux activités.*

*Mme Leuenberger ajoute que l'on peut introduire ces deux activités dans le cahier de charges du concours. Le but est de proposer un lieu avec une ambiance de village culturel.*

*Quant à l'interrogation d'un commissaire sur la manière de sélectionner les habitants dans le groupe d'experts conseil pour le concours, Mme Vivenot répond que le processus de sélection n'est à ce jour, pas défini. Toutefois, on peut bénéficier de l'expertise des mandataires expérimentés dans ce domaine.*

*M. Balsiger précise que la Commune possède une liste de personnes intéressées par le projet et ayant assisté à divers événements participatifs autour du Cœur de Cité.*

*Le même commissaire rend attentif à ne pas négliger les jeunes dans la formation des groupes.*

*M. Tschudi partageant cette crainte, explique que, par souci de confidentialité, on doit choisir des personnes de confiance sur la base de certains critères.*

*Un autre commissaire demande pourquoi le parc et le couvert ne sont pas compris dans le périmètre de réflexion. Il s'étonne également de l'inclusion de l'école de Livron dans le périmètre du concours contrairement au Forum Meyrin. Il se demande si le centre commercial de Meyrin participera au financement du concours.*

*Mme Vivenot répond que le parc n'a pas le même degré de définition que la place et la mairie.*

*M. Balsiger complète qu'il était décidé de ne pas inclure tous les éléments du Cœur de Cité afin d'éviter de devoir statuer sur trop d'éléments et finir par un projet de qualité médiocre.*

*Quant à l'école, Mme Vivenot met en évidence que seulement ses abords seront traités, car ils constituent un élément de la circulation. Elle ajoute que le Forum est inclus dans le périmètre du concours. La partie qui n'apparaît pas sur le plan est réservée à une éventuelle extension de la scène qui n'est pas soumise au concours.*

*Concernant la participation au financement par centre commercial de Meyrin, M. Balsiger répond que ce dernier prend entièrement en charge le projet de parking. À noter que la Commune cherche avant tout une bonne coordination entre le Cœur de Cité et le projet du parking.*

*À la remarque d'un commissaire de l'allongement du temps de sélection, suite au couplement de la procédure du concours et la procédure du MEP, Mme Vivenot répond que si ces procédures sont prises individuellement, elles ne répondront plus à la demande actuelle. Elle le rassure concernant d'éventuels problèmes que l'on risque de rencontrer si on engage des entités étrangères. En effet, des clauses ont été associées à la procédure.*

*M. Balsiger ajoute que si la Commune a l'obligation d'ouvrir le concours aux candidatures internationales dans le cadre de l'Accord international sur les marchés publics, elle peut en revanche inclure dans le cahier des exigences afin d'assurer une certaine sécurité. Pour répondre à la question d'un commissaire de qui rédigera ce cahier, M. Balsiger explique que ce cahier des charges s'appuiera sur les démarches accomplies telles que l'image directrice, la démarche « Dessine-moi une mairie... », etc. mais une ouverture significative sera laissée aux concurrents et le but final est d'avoir un seul document synthétique.*

*M. Devaud mentionne que le dessin du périmètre discuté doit être le plus large possible afin de ne manquer aucune « idée force » qui pourrait être bénéfique au projet. Il ajoute que l'administration a bien appris de sa mauvaise expérience des Vergers pour comprendre l'importance de son intervention pour exprimer ses préférences d'une manière objective. Son grand souci est de se retrouver à la fin du compte avec une place des Cinq-continents ressemblant à sa version originale.*

*M. Tschudi précise que si le dessin des concurrents porte sur le périmètre réservé au concours, la réflexion se portera, quant à elle, sur tout le périmètre de réflexion.*

*M. Balsiger pointe la complexité de la sélection des projets si les dessins sont très précis sur le périmètre de réflexion.*

*Un commissaire veut savoir quand et par qui le jury sera composé. L'explication de la composition du jury étant déjà donnée, M. Balsiger répond à la première interrogation que d'autres séances seront organisées à la fin de l'été en vue de valider la formation.*

*M. Tschudi pointe le fait que la validation formelle ne sera pas sollicitée à chaque étape du processus. En revanche, l'administration tiendra compte de toutes les éventuelles remarques et oppositions.*

*M. le président rappelle que chaque phase sera validée ou pas, lors des séances de la commission.*

*Allant dans ce sens un commissaire propose, par principe, de voter la procédure présentée ce soir. Ainsi, la proposition d'organiser un concours sous la forme d'un mandat d'études parallèles à deux degrés organisés en procédure ouverte pour les travaux prévus dans le Cœur de Cité est acceptée à l'unanimité.*

*Commission Cœur de cité tenue le **12 septembre 2018 de 18h30 à 22h**, en présence du président M. Boccard, des conseillers administratifs MM. Devaud et Tschudi, de Mme Isler, chargée de mission au secrétariat général, de MM. Solai, secrétaire général, et Balsiger, co-responsable du service de l'urbanisme.*

*M. Tschudi rappelle que l'objectif d'avoir une mairie qui répond au plus près aux besoins des collaborateurs ainsi que des usagers a été mis en pratique par la démarche de « Dessinons ensemble une mairie et plus encore... ». L'engagement volontaire des collaborateurs a abouti à de nombreuses propositions pertinentes pour le bâtiment de la nouvelle mairie ainsi que pour le fonctionnement. M. Solai ajoute que l'image directrice du Cœur de Cité est le résultat d'un processus participatif.*

*Des questions ont émergé, lors de l'exposé de Mme Isler, concernant l'analyse de la journée de l'arbitrage déroulée le 28 juin 2018. Le président voulait savoir si le restaurant sera intégré dans la nouvelle mairie.*

*M. Tschudi répond que ce sont les Brasseurs de culture qui ont étudié la question. Ainsi, il a été proposé de l'intégrer au Forum dans le but d'éviter la concurrence aux établissements déjà existants.*

*Un autre commissaire s'interroge sur le développement du télétravail au sein de la Mairie.*

*Mme Isler répond que cette démarche, qui existe déjà, sera développée davantage à l'avenir.*

*M. Solai précise qu'actuellement, et dans le but de conserver le lien entre les collaborateurs, le télétravail est limité au maximum à 20% du temps de travail. Pour la question relative à l'espace d'allaitement, il est répondu qu'il y en aura deux : un dédié au public et l'autre réservé aux collaboratrices et cela dans le respect des normes légales en la matière. Il ajoute que ces espaces seront aussi utilisés à d'autres fins. Les précisions concernant le café énoncent qu'il s'agit d'un lieu de rencontre situé dans le hall d'accueil. Il sera ouvert à l'administration et au public en même temps, mais ne concernera que les usagers de la mairie présents sur le lieu en attente d'un service. Il pourrait être géré par un indépendant.*

À ce sujet, M. Tschudi précise que l'architecte devra respecter la volonté de faire de cet espace, un lieu de rencontre entre les services et leurs usagers, qui soit vivant et convivial. Il pointe que, le fait d'intégrer le local de vote dans cet espace reflète le désir de faire de la mairie une Maison des citoyens.

À la question concernant la cafétéria actuelle, Mme Isler explique qu'elle n'est pas fréquentée faute du manque d'accès vers l'extérieur. Cela inspire des idées d'aménagement pour la future désignée plus particulièrement pour les collaborateurs.

D'autre part, M. Solai précise que la nouvelle mairie abritera tous les responsables de service y compris ceux de la culture, la bibliothèque et le théâtre. À savoir que ces trois entités seront regroupées dans le bâtiment Forum Meyrin.

Concernant l'usage de la salle de formation pour les conférences, il répond que la salle sera destinée prioritairement à la formation avec la possibilité d'usage multiple. L'espace sera divisé pour permettre une polyvalence accrue et ce principe concernera tous les espaces de la mairie. Quant à l'espace des habitants, il explique qu'il sera aussi polyvalent et mis à disposition des habitants pour des activités diverses telles que expositions, projets, local de vote, etc.

Aux interrogations d'une commissaire sur la consultation des habitants par rapport à leurs attentes de la nouvelle mairie et si celles-ci ont été prises en considération, Mme Isler répond par l'affirmative. Elle rappelle que la démarche participative a permis d'inviter les habitants sur demande des collaborateurs. Cela a abouti à la création d'un espace habitants, qui était une demande exprimée lors de la rencontre. La même commissaire se demande si les bureaux pourront être à nouveau séparés comme les open spaces sont de plus en plus remis en question.

M. Solai répond que l'idée est d'avoir des locaux modulables où on peut avoir des bureaux individuels pour une durée déterminée, des bureaux partagés, des bureaux silencieux et des bureaux coopératifs. Les détails de la gestion de l'aménagement des espaces seront à l'étude par l'administration générale, tout en tenant compte des technologies et des formations qui doivent accompagner cette évolution. Pour donner des précisions sur la salle d'activités extra-professionnelles et le partenariat avec d'autres institutions voisines, il met en évidence que c'est déjà le cas en donnant l'exemple des cours de yoga et de la chorale des collaborateurs, qui ont lieu au Forum ou à l'école de Boudines.

Concernant la question du délai de la livraison de la nouvelle mairie et du risque de l'obsolescence des aménagements au moment de l'inauguration, M. Tschudi répond que le fait d'avoir pris ce point en considération a amené à penser des bureaux modulables permettant le cas échéant de corriger les éventuelles erreurs d'aménagement. Par ailleurs, afin de répondre aux craintes d'une commissaire par rapport à la flexibilité des bureaux ainsi qu'au volume important du bâtiment nécessaire par cette démarche, M. Solai répond que la réflexion actuelle tourne autour de l'organisation par « quartiers » avec des services centralisés pour chaque quartier.

M. Devaud poursuit pour signifier que le souhait du Conseil administratif est d'intégrer tous les services dans la nouvelle mairie. Selon lui, l'actuelle mairie pourrait augmenter l'offre en locaux associatifs, dont la demande devient de plus en plus importante. Des locaux pourraient également être loués à des entreprises tout en précisant que la surface sera bien réduite, suite à la partie retirée pour être

ajoutée au pignon sud. Il explique également que la police municipale sera réaffectée à la Maison Mani.

À la question de la non utilisation de l'actuelle mairie pour y localiser une partie de l'administration, M. Tschudi répond que l'intégration de la police municipale dans les locaux de la mairie est jugée positive en termes d'image. S'ajoute à cela que le fait de valoriser le local de vote en lui réservant une place centrale dans la mairie va dans le sens d'une citoyenneté renforcée. D'autre part, M. Solai rassure un commissaire qui voulait savoir ce qui a été promis aux collaborateurs en rapport à leurs propositions. Il lui répond qu'un arbitrage a eu lieu sur la base de certains critères, ce qui a permis de déterminer ce qui peut être retenu ou écarté.

À la deuxième séance, après avoir rappelé les éléments du programme de l'image directrice, M. Balsiger souligne le fait que la forme de la nouvelle mairie sera définie par le bureau d'architectes lauréat et non pas par le périmètre d'implantation. Il explique les étapes du processus de la réalisation du projet « Cœur de cité » qui se déroulera dans une certaine logique d'exécution : la construction du parking souterrain suivi par la nouvelle mairie, après les aménagements des espaces publics et du parc arboré et à la fin la transformation de la mairie actuelle et de ses alentours.

Les étapes prévues pour l'accomplissement de cette démarche se notent dans : 1) la mise au point du cahier des charges pour le concours et les mandats d'études parallèles (MEP) « Cœur de cité ». 2) la préparation de la délibération relative au crédit d'étude, 3) l'organisation du concours d'architecture/MEP. IM. À noter que cette dernière étape se déroulera à deux niveaux. - Le premier : consiste en l'organisation du concours d'architecture anonyme sur l'ensemble du périmètre « Cœur de cité » à l'issue duquel trois à cinq projets seront retenus et l'anonymat levé. - Le deuxième : représente une procédure de MEP qui se déroulera en deux tours avec des dialogues intermédiaires. Ainsi, deux périmètres seront définis, un restreint pour le concours/MEP et l'autre élargi pour la réflexion.

Le profil du jury sera enrichi en étant constitué par des professionnels venant de différents domaines tels que l'architecture, la sociologie de l'architecture, l'urbanisme et le paysage et par des non professionnels venant du Conseil administratif, du Conseil municipal, du secrétariat général et du CCM Immobilier SA. D'autres membres ayant des compétences d'experts-conseils pourront rejoindre l'équipe en individuel ou en groupe. Le planning général commencera par la demande de l'autorisation en avril 2020 et se poursuivra par la réalisation qui se déroulera entre 2021 et 2024.

À la fin de la présentation, un commissaire demande s'il y aura une adaptation des gabarits pour que les livraisons se fassent en souterrain. M. Balsiger répond par la négation et explique que cela permet de garder une certaine proportionnalité des coûts. Le président ajoute que ces gabarits sont adaptés uniquement aux camions Migros et que les autres doivent livrer en surface.

Un commissaire ainsi que M. Tschudi attirent l'attention sur la volonté générale de libérer la place de tout trafic motorisé.

Le même commissaire poursuit son questionnement, il veut savoir si la rampe d'accès desservira aussi les pompiers, si les travaux du parking souterrain pourront débiter avant que les plans de la place soient finalisés et quel sera le nombre du jury et celui des conseillers municipaux qui l'intégreront.

*M. Balsiger répond à la première question par l'affirmative.*

*Pour la deuxième question, M. Solai précise que le dossier du parking aura une avance d'une année. À ce sujet, étant donné que la convention avec le centre commercial sera dépassée, un avenant est en discussion afin de remédier à cela et de permettre d'adapter par la même occasion d'autres éléments.*

*Pour la limite de la place des Cinq-continent, M. Balsiger précise que la place actuelle est limitée à l'espace devant le centre commercial non occupé par le parking. Par rapport à la police municipale, il répond qu'elle intégrera la nouvelle mairie et ses véhicules seront stationnés dans le parking souterrain. Concernant la collaboration avec le centre paroissial œcuménique, il explique que l'institution a été consultée pour entendre leurs craintes et leurs éventuels souhaits. Toutefois, il n'est pas prévu de les intégrer dans le jury. Quant à la réalisation des raccords entre le parking et la place, tous deux en pente, il répond que ce sont les candidats du concours qui feront des propositions de raccord entre les « points durs ».*

*M. Tschudi rappelle que la réflexion menée à ce sujet a conduit au concept de deux places, une haute et une basse.*

*Un autre commissaire se demande si l'idée du marché couvert a été abandonnée.*

*M. Tschudi confirme qu'il s'agit d'un élément provisoire afin d'éviter la concurrence.*

*Par rapport aux questions de la protection civile et de l'intégration d'un architecte au jury du concours, M. Balsiger confirme que les abris sont prévus dans le sous-sol de la nouvelle mairie et qu'une discussion est prévue avec le DT afin de discuter sur la forme de leur participation au jury.*

*M. Balsiger continue à répondre aux questionnements d'une commissaire. Il lui précise que la distance entre la nouvelle mairie et le Forum est d'environ 35m et que la durée du chantier du parking souterrain est estimée à deux ans.*

*Quant aux activités sensibles au bruit qui sont hébergées au forum, M. Solai répond que les constructeurs doivent fournir des détails sur les phases de chantier et les nuisances associées.*

*À l'interrogation d'un commissaire touchant le trafic de la rue des Boudines, M. Balsiger confirme son intensification. D'autre part, M. le président, trouve la remarque d'un commissaire, d'intégrer la localisation du couvert dans le cahier des charges du concours, pertinente.*

*Concernant la question de l'étude commune, qui comprendrait le parking et les éléments impactés par l'ouvrage, M. Tschudi répond que l'étude commune est souhaitée mais les réalisations seront distinctes. Il précise que le financement est assuré par le centre commercial, mais l'étude du parking souterrain est indépendante. Quant à l'estimation du crédit d'étude, Mme Leuenberger répond que le dossier est encore à l'étude et qu'à ce stade aucune estimation n'est annoncée.*

**Rapport de la commission Cœur de cité tenue le 13 novembre 2018 de 18h30 à 22h, en présence du président M. Bocard ; du maire M. Tschudi, de Mme Rebetez, secrétaire générale adjointe, Mme Vivenot, cheffe de projet service**

urbanisme, Mme Fontaine, architecte à Nomos, de M. Solai secrétaire général et M. Balsiger co-responsable du service urbanisme.

Le but de la séance est de présenter la délibération 2018-20 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 4'360'000.- en vue de la construction de la nouvelle mairie et de l'aménagement des espaces publics extérieurs compris dans le périmètre du « Cœur de Cité ». Ayant pour but de développer le projet, le montant demandé servira à couvrir les frais du programme d'étude composé de : 1) la sélection des mandataires, 2) les frais liés aux procédures de sélections des ingénieurs, 3) les honoraires des mandataires depuis le début de l'étude jusqu'à la déposition de l'autorisation de construction et pour finir les frais divers.

M. Balsiger expose comment les estimations des différents coûts ont été calculé. Selon lui, la comparaison de ces derniers avec ceux ressortis par le collège des experts ne montre pas de différence flagrante. À comprendre que l'augmentation du coût de la nouvelle mairie est due à l'augmentation de sa surface, qui passe de 5000 m<sup>2</sup> à 7500 m<sup>2</sup>. Il explique à un commissaire que les frais de communication qui se chiffrent à CHF 120'000.- couvrent plusieurs éléments tels que, entre autres, le vernissage du concours, les frais de communication concernant les différents ateliers organisés.

M. Tschudi rappelle que le projet s'inscrit dans la durée et que la marge confortable, mais non excessive, de ce montant permet d'être réactif. Elle évitera en effet, d'entrer dans des démarches administratives longues comme revenir avec des délibérations.

À la demande des explications sur l'augmentation de CHF 750.-/m<sup>3</sup> à CHF 860.-/m<sup>3</sup>, M. Balsiger répond que ce montant a été fixé, suite à une analyse faite sur la base de comparaison avec d'autres réalisations, soit sur Meyrin ou sur d'autres communes. Il ajoute que la fourchette est très haute parce que l'étude va jusqu'au projet de construction.

Aux inquiétudes d'un commissaire concernant l'impact de l'extension du Forum sur la mobilité et au refus d'un autre de l'utilisation des vélos sur la place, M. Balsiger répond qu'ayant pris en considération la thématique de livraison, aujourd'hui, on se trouve face à plusieurs scénarios. Ainsi, devant un ensemble de contraintes, il y aura des choix à faire.

M. Tschudi ajoute qu'il est difficile aujourd'hui de dessiner l'arrière du Forum. Il pointe qu'il n'y aura pas de remise en question sur les accords et les conventions issus des projets urbanistiques. Toutefois, une cohérence sera assurée dans tous les cas grâce à l'image directrice. Il ajoute que dans le cahier des charges, on prendra en considération la question de la nuisance des vélos sur la place pour qu'ils ne présentent aucune menace.

M. le président demande ce que l'on entend par "pousser les vélos".

Mme Fontaine lui répond qu'il y aura des zones où le cycliste descendra de son vélo et devra réellement le pousser.

Une commissaire exprime son incompréhension du fait de ne pas interdire, tout simplement, le passage des vélos sur la place.

M. Balsiger répond que l'on peut introduire des interdictions, mais il faut s'assurer de leur respect. Il ajoute qu'il est préférable d'avoir des vélos que des voitures.



*M. Tschudi rassure les commissaires inquiets sur cette question en mentionnant qu'il n'est pas prévu de construire une piste cyclable encourageant le passage des vélos sur la place.*

*Un autre commissaire exprime sa satisfaction de voir que le développement durable est tenu en compte dans ce projet. Selon lui, il est nécessaire d'avoir un espace minéralisé et se demande comment peut-on y intégrer le confort pour qu'il ne soit pas vide. M. Balsiger explique qu'il est difficile d'agir sur cette place et que l'on attend les propositions des candidats du concours. À savoir que dans ce dernier, des attentes sont décrites et des points exigeant des réponses sont mis en évidence.*

*Concernant la biodiversité, M. le président trouve qu'il est judicieux de laisser des portes ouvertes à des propositions au lieu de s'enfermer sur des essences résistantes et des essences indigènes. Cela est dans le but d'avoir une place vivante et agréable même en hiver.*

*Un commissaire s'interroge sur l'emplacement du nouveau marché. M. Balsiger répond qu'il sera relocalisé tandis que les accès aux bâtiments seront maintenus.*

*Concernant la remarque de M. le président en rapport avec les sorties de secours, il confirme que des éléments existants seront liés à la place. Il ajoute que, pour le moment, le plus important est de lister les fonctions et de ne pas se prononcer sur leurs emplacements. Il précise à un commissaire qui veut savoir ce qu'est un sport informel, qu'il s'agit du sport qui se pratique d'une manière spontanée sans avoir recours à des infrastructures. M. le président demande si un pourcentage de surface destiné au parc, a été fixé dans le cahier de charge.*

*M. Balsiger répond par la négation et précise qu'il s'agit d'un périmètre qui s'inscrit dans la réflexion menée actuellement sur ce sujet.*

*Par rapport à l'augmentation de la surface de la mairie, M. Solai explique que le dimensionnement de la nouvelle mairie s'est fait sur la base d'une vision à long terme. Cette estimation est ressortie, suite à une série d'hypothèses, tout en précisant qu'il reste bien des éléments qui échappent à la maîtrise. Il donne comme exemple la fusion de deux mairies ou encore le choix politique pour une certaine direction. La volonté actuelle est d'intégrer le maximum de services à la nouvelle mairie; à noter qu'aujourd'hui, on dispose de 135 collaborateurs [en mairie], répartis sur différents lieux. De plus, l'étude de STRID, le plan directeur cantonal et les études statistiques montrent une augmentation nette de la population. Sur la base de ces estimations le nombre des collaborateurs devrait augmenter pour arriver à 200 personnes. Cela oblige à organiser la surface de travail sans pour autant avoir des bureaux nominatifs. Il ajoute que sur la nouvelle surface, il est prévu une réserve de 600 m<sup>2</sup> qui pourrait être mise à disposition de tierces personnes avec des conditions à déterminer. C'est un espace que l'on souhaite être modulable. Il affirme à un commissaire que la police municipale sera intégrée dans la nouvelle mairie. Il explique également qu'il est prévu de tester les flex-offices et de procéder au maximum de numérisation avant de s'installer dans la nouvelle mairie. Il répond aux incompréhensions d'un commissaire par rapport à la surface allouée aux tiers que si on se rend compte que l'on dispose d'une surface importante, comme on imagine des potentiels modulables du bâtiment pour obtenir une surface de plus de 600 m<sup>2</sup>, on peut mettre cette surface à disposition de tiers. À noter que la question de mettre la surface de 600m<sup>2</sup> à la location a soulevé plusieurs questionnements. Certains ont relevé la difficulté*

actuelle de louer certains bureaux restés vides depuis quelques années. M. Solai répond qu'il peut y avoir une évolution par rapport à la situation économique actuelle.

Un commissaire voit que cela peut être bénéfique au budget de fonctionnement de la mairie.

Un autre commissaire exprime clairement son mécontentement de l'augmentation de la surface de la nouvelle mairie sans l'aval du Conseil municipal. Il déclare s'opposer fermement à cette nouvelle disposition qu'il juge superflue.

M. Tschudi rappelle que la volonté politique est dirigée vers une nouvelle mairie présentée comme un lieu de citoyenneté avec l'intégration de l'État Civil et la présence symbolique de la police municipale.

Un commissaire fait remarquer qu'actuellement à Genève, beaucoup de bureaux sont vides et ont de la peine à trouver des preneurs en location, il exprime sa crainte de se trouver avec des locaux que la mairie doit mettre à disposition de certains organismes tels que l'IMAD ou encore l'Hospice général. M. Solai lui répond que d'un point de vue du fonctionnement administratif, il est très important de localiser la plupart de service dans le même bâtiment. Le but est d'assurer un bon fonctionnement administratif en termes de transversalité, d'efficience et d'efficacité de gestion organisationnelle.

Un commissaire se demande si c'est le rôle de la mairie de louer des locaux et quels types de locataires on désire avoir.

M. Tschudi répond que l'on va déterminer des critères, mais le but primordial est d'investir pour le futur avec l'idée de renforcer l'économie de la Commune. Il confirme que c'est la bonne synergie qui fait marcher l'économie.

Un commissaire met en évidence la nécessité d'apprendre des expériences précédentes. Il donne l'exemple du Forum et des problèmes que l'on rencontre actuellement pour l'agrandir.

Suite au refus du commissaire, mécontent de la nouvelle situation, d'adhérer au projet tel qu'il est présenté aujourd'hui, Mme Rebetez lui explique que cette augmentation de surface n'a pas pour but de passer de l'inconfort au luxe, mais pour respecter les normes et les règlements qui définissent la surface de travail par m<sup>2</sup>. Quant à l'usage de la future mairie, la vision que l'on porte aujourd'hui sur ce lieu est le fruit d'un travail réfléchi, d'une étude rigoureuse et d'un travail de réflexion mené par les collaborateurs et les citoyens via les ateliers participatifs.

Un autre commissaire s'étonne sur le fait d'augmenter la surface de la mairie. Selon lui, le travail numérisé et informatisé conduit forcément à la diminution du nombre des collaborateurs. Ainsi, les surfaces de travail devraient diminuer et non pas augmenter. D'autre part, il désire savoir si la mairie s'impliquera dans l'animation économique de la Cité.

M. Tschudi rappelle que l'on désire avoir une mairie avec des activités qui font animer et vivre le lieu tout en assurant des services de proximité.

M. Balsiger répond à M. le président que la surface de 7'178 m<sup>2</sup> présente un volume de 28'000 m<sup>3</sup>.

*Un commissaire exprime son soulagement de voir que l'on a prévu grand. Il rend attentif à ce que le travail de la mairie doit rester humain et que la mutualisation de services doit continuer.*

*Quant aux questions concernant le logement du concierge et la livraison, M. Balsiger confirme qu'il n'y aura pas d'appartement destiné au concierge et que la livraison se fera par le parking.*

*Un autre commissaire veut savoir le nombre de conseillers municipaux qui intégreront le jury.*

*Mme Vivenot répond qu'il y aura une personne par parti.*

*Par manque de temps, la séance est levée sans que le vote sur la délibération 2018-20 ait pu avoir lieu. La suite de la discussion est remise à la prochaine séance.*

**Rapport de la commission Cœur de Cité tenue le 29 novembre 2018 de 18h30 à 22h**, en présence du président M. Boccard, des conseillers administratifs, MM. Tschudi et Devaud, de Mme Rebetez, secrétaire générale adjointe, Mme Vivenot, cheffe de projet au service de l'urbanisme, de M. Solai, secrétaire général, et M. Balsiger co-responsable du service urbanisme.

*Le but de la séance s'inscrit toujours dans le cadre de l'étude de la délibération n° 2018-20 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 4'360'000.- en vue de la construction de la nouvelle mairie et de l'aménagement des espaces publics extérieurs compris dans le périmètre du « Cœur de Cité ». Ainsi, il est important de mentionner que ce rapport mentionne certains points qui ont déjà été traités lors de la séance précédente.*

*M. Tschudi rappelle le contexte en précisant que la Commune prévoit et anticipe une mairie qui répond à différents scénarios envisageables. Avoir plus d'espace pour plus d'administration ou encore avoir la possibilité de louer des espaces en cas de surplus de surface. Il confirme que les deux cas assurent une économie profitable à la Commune, comme le projet s'appuie sur un programme garantissant la flexibilité, la modalité et la réversibilité. Selon lui, il faut prévoir large et avoir une vision d'avenir pour être réactif en cas de besoin imminent dans le futur.*

*Un commissaire s'interroge sur la différence entre cafétéria et café.*

*Mme Vivenot répond que le café sera exploité par un tiers et ouvert au public et aux collaborateurs. Alors que la cafétéria sera destinée exclusivement aux collaborateurs.*

*Plus tard, M. Solai clarifie encore ce point, suite au questionnement du même commissaire sur le même sujet, pour signifier que le café est un Tea-room de 100 m<sup>2</sup> qui se situe au rez-de-chaussée de la mairie et qui est destiné au public. Alors que la cafétéria est un lieu qui sera mis uniquement à la disposition des employés de la Commune pour un usage interne.*

*Le même commissaire se demande si c'est nécessaire d'avoir encore un café alors qu'il existe un bon nombre situés juste autour de la mairie.*

*M. Tschudi attire l'attention que celui-là, n'a pas la même vocation que les autres en précisant qu'il présente l'avantage de faire patienter les usagers de la mairie. D'autre part, il offre un cadre chaleureux pour les rencontres entre les collaborateurs et leurs clients, si cela n'exige pas de confidentialité. Selon lui, il ne s'agit nullement d'un café créé pour faire de la concurrence, mais qui a un rôle à jouer pour rendre vivant le lieu d'accueil.*

*Un autre commissaire se joint aux propos de M. le maire pour dire qu'il ne voit aucun autre commerce pouvant intégrer ce lieu d'accueil et que seul un café représente une meilleure alternative. Il ajoute que ce café présente un aspect de complémentarité plutôt que de concurrence.*

*Un autre commissaire exprime son inquiétude par rapport à l'animation de la place qui n'est mentionnée nulle part. Il veut savoir ce qu'il a été prévu dans ce sens afin d'éviter une place morte.*

*M. Balsiger répond qu'il y a plusieurs éléments qui peuvent constituer un vecteur d'animation de cette place. Sans que tout soit déterminé d'une manière définitive, il s'agit d'une arcade pour laquelle on n'a pas des précisions de l'usage, d'une salle polyvalente, du souhait d'intégrer une aire de cérémonie de mariage et d'un kiosque qui est formalisé dans le programme, mais sans être localisé. La tâche de déterminer les lieux ou les usages revient à l'architecte qui gagnera le concours.*

*M. Tschudi confirme ce fait en comptant sur la centralité stratégique du lieu pour la faire vivre.*

*Le même commissaire fait remarquer que le désir des socialistes d'avoir un couvert accessible n'a pas été pris en compte puisque le plan actuel le prévoit au P2. Il espère qu'il soit aussi prescrit dans le cahier des charges.*

*M. Balsiger confirme qu'il y est, cependant, en concordance avec l'ensemble du projet, l'architecte jouit de la liberté de le placer où bon lui semble.*

*Par rapport à l'interrogation de l'utilisation de la grande salle, M. Solai répond, qu'une étude montrant la rare utilisation actuelle a permis de pointer la nécessité d'avoir des petites salles utilisables en permanence. Elles seront en plus, modulables afin de se transformer en une grande salle en cas de besoin.*

*Un commissaire trouve qu'une salle de grande taille n'est pas nécessaire vu que la mairie possède déjà une aula, il s'interroge sur sa gestion.*

*M. Solai attire l'attention qu'aujourd'hui, on est en manque de salles notamment pour les collaborateurs, qui ont besoin de travailler dans la confidentialité. Il ajoute que l'idée est d'avoir un lieu centralisé tout en sachant que l'effectif prévu de 200 personnes n'aura pas 200 places de travail. À ce sujet, il précise que si on a prévu un café plus grand, c'est aussi pour offrir aux collaborateurs un autre environnement de travail.*

*Le même commissaire insiste sur le fait que le projet le dérange, en premier lieu, par le fait d'avoir augmenté la surface de la mairie par rapport à ce qui était présenté au début. En deuxième lieu, par la grande salle qu'il juge inutile. Il confirme sa position de ne pas soutenir le projet tel qu'il est présenté aujourd'hui.*

*M. Solai explique que supprimer cette salle, c'est priver la mairie de quatre salles de petites et moyennes tailles, utilisées en permanence.*

*M. Devaud confirme que la nouvelle salle n'est pas démesurée, mais répond à un besoin du futur. Elle permet, d'une part, d'avoir les réserves nécessaires pour les collaborateurs et, d'autre part, de rentabiliser de l'argent en assurant les besoins du monde associatif opérant à Meyrin. Ainsi, il ne s'agit nullement d'une vision ambitieuse, mais plutôt adéquate avec l'évolution assurée dans le futur. Il ajoute qu'il faut profiter de toutes les expériences déjà vécues. Il cite quelques exemples de projets où on a voulu faire des économies et que l'on a fini par faire des dépenses très conséquentes quelques années plus tard, afin d'introduire tout ce que l'on a réduit au début et qui étaient moins coûteux.*

*Ainsi, MM. Balsiger et Devaud et plusieurs commissaires soulèvent le problème de fausses économies provoquant plus tard, des coûts très élevés afin de remédier aux erreurs de visions à court terme.*

*Pour répondre à la question concernant la salle de sport et loisirs, M. Balsiger explique qu'il s'agit d'une salle de 130 m<sup>2</sup> qui sera situé au sous-sol. Elle reprend en effet, les différentes activités données aujourd'hui dans différents lieux tels qu'entre autres le yoga et la chorale.*

*Par rapport à l'interrogation sur l'emplacement des terrasses, M. Solai répond que cela dépend du concours et de ce que le programme déterminera de leur faisabilité ou pas.*

*Un commissaire trouve que le débat est très centré sur les détails plutôt que sur le fond. Il pense qu'il faut prévoir grand pour être en mesure de répondre aux demandes futures d'une commune en évolution. Il demande comment le prix de construction augmente de CHF 100.-/m<sup>3</sup> ce qui double quasiment les dépenses quand on passe de la surface de 5'000 m<sup>2</sup> à 7'500 m<sup>2</sup>.*

*M. Balsiger explique que le prix était calculé par le bureau multidisciplinaire. Il est tiré vers le haut sur la base d'une série de comparaisons avec d'autres bâtiments existants tels qu'entre autres l'EVE des Champs-Fréchets et d'autres bâtiments de la ville de Genève. D'autre part, le prix est calculé par rapport au m<sup>3</sup> SIA sur des bases scientifiques solides.*

*Le commissaire qui s'oppose à l'augmentation de la surface de la mairie propose un amendement afin d'introduire dans la délibération un point mentionnant le programme de l'utilisation future de l'actuelle mairie.*

*M. Tschudi rend attentif au fait que si on demande une étude particulière, le montant de la délibération augmentera, mais si l'étude est assurée à l'interne, le coût ne changera pas. Il propose de ne pas l'inclure dans le concours pour ne pas changer le montant qui lui est déjà destiné et faire une étude séparée afin de limiter les frais.*

*Un commissaire, favorable à l'amendement, demande des précisions sur la différence de la surface de la mairie mentionnée dans la présentation.*

*M. Balsiger explique que les 6'565 m<sup>2</sup> représente la surface nette (sans murs) et que les 7'178 m<sup>2</sup> représente la surface brute (avec les murs).*

*Une commissaire, favorable à l'augmentation de la surface de la mairie, exprime son refus des dépenses supplémentaires que l'amendement peut engendrer.*

*Et pour finir, l'amendement soumis au vote est accepté à l'unanimité. Quant à la délibération, elle est acceptée par la majorité venant des voix de deux socialistes,*

*de deux verts et d'une UDC. Ainsi, les abstentions enregistrées viennent des voix de deux PDC, deux MCG et un PLR. "*

**M. Tremblet** ouvre les débats.

**M. Grognuz** fait part de la position du PLR de Meyrin-Cointrin:

"J'aimerais remercier Mme Luthi pour ce rapport très complet.

Ce projet de nouvelle mairie est l'objet le plus important de cette législature et occupera aussi nos successeurs de manière importante lors de la prochaine. L'horizon de réalisation est fixé à 2024 et sa durée d'utilisation prévue pour les 50 prochaines années. Le nombre de collaborateurs estimé par le Conseil administratif suit l'augmentation de la population. Ces 200 collaborateurs potentiels *[en mairie]* devront être accueillis dans un espace de 6'500m<sup>2</sup>, soit une fois et demie la mairie actuelle. L'aménagement du Cœur de Cité a connu bon nombre de rebondissements au cours des 30 dernières années, notamment en 1986 avec un référendum sur la construction de logements sur le terrain A. En 1990, un autre référendum et une initiative sur le Cœur de Cité. En 2003, un mandat d'études parallèles lancé et remporté par le groupe Color. En 2006, le projet a été bloqué pour diverses raisons. En 2008, reprise des négociations. En 2011, le plan localisé de quartier (PLQ) est adopté mais abandonné par le nouveau Conseil administratif.

Ce projet de nouvelle mairie à plus de 23 millions émane des démarches participatives et des volontés du Conseil administratif de disposer d'un outil performant au service des administrés. Dans ce Cœur de Cité se réalisera un parking souterrain et une nouvelle mairie, le long de l'école du Livron. Le projet de base est estimé à 13 millions et le Conseil administratif nous propose un projet à environ 23 millions.

En commission, nous avons eu un peu de mal à comprendre cette augmentation disproportionnée et n'avons pas compris ce l'on ferait de l'ancienne mairie. Les projets d'affectation ne sont pour l'instant pas très clairs. Certains parlent d'y installer des associations et d'autres, de louer ces surfaces à des organismes étatiques.

Ce projet qui émane des démarches participatives a permis à de nombreux collaborateurs de l'administration communale et quelques conseillers municipaux de se réunir et de proposer des pistes de réflexion quant à la construction. Ce projet ne nous paraît pas encore abouti. Les réflexions menées n'ont pas prises en compte certains aspects que le groupe PLR trouve très important comme par exemple la numérisation des places de travail ou encore le projet de la future gare souterraine. Nous voulons que ce projet soit construit en hauteur et conserve de la place pour un agrandissement futur.

Il est prévu à long terme d'installer 200 employés dans ces locaux. Actuellement, 130 personnes travaillent dans le bâtiment de la mairie. Selon nous, ce calcul ne tient pas compte du dividende numérique et des nombreuses tâches qui pourraient être faites de manière automatique. A notre avis, le nombre surestimé de collaborateurs amène un biais important dans l'estimation de la surface nécessaire. Nous pensons que dans le futur, les tâches se feront de manière plus efficiente qu'actuellement et que cela n'augmentera pas le nombre des collaborateurs, mais le diminuera certainement.

Encore un détail qui a retenu notre attention et le nombre de surface de stockage de matériels qui est prévu aussi bien pour les collaborateurs que pour les archives. Nous sommes conscients que certains documents devront restés sur format papier comme les actes officiels, mais pour tout le reste le stockage se fera de manière numérique. Les lois suivront cette évolution technologique. Le télétravail n'a que peu été pris en compte dans le nombre de places de travail demandé dans ce projet.

#### *Gare CFF*

Ce projet ne tient pas compte de la future implantation de la gare CFF qui est prévue à l'horizon 2045. Cette future construction est prévue dans le plan directeur communal de 2030 et viendra sûrement s'installer sur la nouvelle place devant la mairie, ce qui nécessitera d'avoir de l'espace disponible pour accueillir cette gare.

#### *Surfaces commerciales*

Comme nous l'avons dit en commission, actuellement, le fait de prévoir 600m<sup>2</sup> de surfaces commerciales nous paraît un non-sens au vu des surfaces qui sont disponibles dans des endroits bien mieux placés et proches des axes de transit, routes et transports publics, ce qui n'est pas le cas de cette future mairie. Nous avons aussi entendu que cette surface sera susceptible de générer des revenus pour la Commune, mais n'oublions pas de rappeler qu'une surface commerciale vide coûte de l'argent et immobilise du capital qui pourrait être mieux utilisé pour d'autres projets. Nous pensons aussi que ce n'est pas le rôle d'une mairie de vouloir se substituer aux acteurs privés et nous y voyons une autre difficulté : l'administration communale ne pourra pas louer cette surface à n'importe quel commerce. De plus, le Conseil administratif se devra dans le futur choix des locataires de tenir compte de certains aspects comme l'éthique et le domaine d'activités de l'entreprise locatrice. Nous ne souhaitons pas avoir le nom de la commune de Meyrin associé à n'importe quel secteur d'activités.

#### *Durée de vie de ce nouveau bâtiment*

Selon les explications que nous avons eues en commission, cette nouvelle mairie se devra de répondre aux besoins de l'administration pour les 50 prochaines années. Cette durée de vie nous paraît quelque peu exagérée. De plus, les normes de construction et d'isolation auront fortement évoluées. Un bâtiment qui est à la pointe de la technologie en 2024, sera totalement anachronique en 2070. Il nous est très difficile de nous positionner sur un horizon temps aussi long. Nous ne savons pas comment les choses évolueront sur une période de temps si longue. Peut-être que les communes de la rive droite auront fusionnées et que ce nouveau bâtiment sera totalement disproportionné ou totalement inutile ou au contraire, sous-dimensionné.

#### *Espaces de travail pour les collaborateurs*

Il existe une norme qui prévoit les espaces de travail pour les collaborateurs qui s'appelle la SIA 416 qui a cours dans de nombreuses administrations publiques et dans les entreprises privées. Cette norme donne des minimaux pour les places de travail soit en moyenne 15m<sup>2</sup> y compris les espaces de stockage et les espaces de pause. En tenant en compte les surfaces prévues en soustrayant les murs nous arrivons à 35m<sup>2</sup> par collaborateur, ce qui nous paraît trop important. Nous trouverions qu'une surface de 20m<sup>2</sup> par collaborateur serait plus raisonnable.

*Salles de réunions*

Le nombre de salles de réunions prévu, soit 14, dans le projet nous paraît répondre de manière appropriée au besoin du personnel. Le nombre de salles moyennes est très important et cela devrait se limiter à 2 pour 200 collaborateurs. Par contre, la salle modulable capable d'accueillir 200 collaborateurs 2 à 3 fois par année, nous paraît de trop. Dans les environs, il y a la possibilité d'utiliser l'aula de l'école des Boudines, celle de la mairie ou encore le TFM. Le nombre de salles de réunion actuelles de 213m<sup>2</sup> passera à plus de 500, ce qui nous paraît quelque peu disproportionné.

*Salles de communication*

Les espaces prévus dans le projet pour la communication nous paraissent bien pensés et permettront une meilleure communication entre les services.

*Café*

Nous comprenons la volonté du Conseil administratif de vouloir animer la place du Cœur de Cité avec un café et qui comportera une petite cuisinette. Nous souhaitons rappeler aussi que dans le projet présenté, le centre commercial existe toujours et qu'il dispose d'un nombre de bars suffisants pour répondre à la demande. Suite à des questions que nous avons posées en commission, ce café sera tenu par des exploitants privés et nous doutons de sa rentabilité.

*Salle des mariages*

Le fait de réaliser une nouvelle salle des mariages est, selon nous, un doublon de plus, vu que la salle de la Ferme de la Golette sera toujours en activité et cette dernière est beaucoup plus attractive pour réaliser de belles photos de mariage après avoir reçu un beau stylo.

Notre groupe ne souhaite pas que cette délibération soit votée en l'état. Nous pensons que l'horizon temps pour la durée d'utilisation de cette mairie est largement surestimé. Le projet de départ prévoyait un projet à 13 millions qui passe à plus de 14 millions nous étonne quelque peu. Nous voulons que ce projet soit soutenu par une majorité du Conseil municipal plutôt que de risquer, comme l'histoire nous l'a déjà démontré, un référendum qui viendrait freiner ce projet de développement. Nous désirons que cette délibération retourne en commission Cœur de Cité ad hoc afin que le Conseil administratif revienne avec un projet qui soit plus raisonnable et qui prenne en compte différents aspects que nous avons mentionnés dans notre prise de position dont la future gare CFF."

Au vu de la demande du renvoi en commission, **M. Tremblet** demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

**Mme Girardet**, au nom du MCG, soutiendra le retour en commission.

**M. Fabre** annonce que les socialistes s'opposeront au renvoi en commission. Il rappelle que 6 commissions ont traité de ce sujet en long, en large et en travers. Il s'agit d'un projet de concours d'architecture avec un cahier des charges. Il est d'avis qu'il est inutile d'en rediscuter.



**M. Amato** est du même avis que son préopinant. Il rappelle qu'une séance a même été annulée, puisque tout avait été dit et que tout le monde était satisfait des réponses données. Il sera largement possible de discuter par la suite des résultats du concours et propose, pour l'heure, de laisser travailler les professionnels. Contrairement aux propos du PLR, qui estime aberrant de prévoir une mairie pour 50 ans, il pense que la durée du bâtiment est cohérente, car on ne va pas construire une mairie tous les deux ans. Il se réjouit de cette vision à long terme. Il comprend que ce projet est ambitieux et qu'il faut avoir le courage d'aller de l'avant en votant la délibération présentée par le Conseil administratif.

Au vu de la longueur du rapport, **M. Gaetanino** trouve que tout a été dit et il va refuser le retour en commission. Il partage l'avis de M. Amato, à savoir que l'on ne va pas construire une mairie tous les deux ans. Il faut voir assez grand, sans pour autant exagérer, et il est convaincu que cela n'est pas le cas.

**M. Tschudi** rappelle que la Commune n'est pas seule à travailler sur ce projet, mais en partenariat avec le CCM (centre commercial) et des négociations sont en cours avec l'Etat. La Commune a obtenu de ce dernier qu'il renonce à un plan localisé de quartier à condition de lancer un concours. En effet, si le concours est réalisé après le parking souterrain, cela posera passablement de problèmes au niveau du timing.

**Mme Deluermoz** annonce que le PDC refusera le renvoi en commission.

**M. Tremblet** soumet au vote **le renvoi en commission**, qui est refusé par 19 non, 8 oui et 3 abstentions.

**Mme Deluermoz** donne lecture de la position du PDC:

"Dessine-moi une nouvelle mairie. Tel fut l'exercice délicat qui nous a été amené à faire dans le cadre des séances de la commission Cœur de Cité ad hoc. De fait, comment imaginer de nos jours les besoins de demain pour nos concitoyennes et concitoyens, pour le personnel administratif, pour la conduite de notre commune. Tenir compte aujourd'hui des différents faits établis pour se projeter dans le futur, nos prédécesseurs ont certainement eu les mêmes interrogations en leur temps. Force est de constater que la mairie est bien trop petite pour absorber l'ensemble de notre personnel, nous contraignant à des dépenses supplémentaires et à des rocades de bureaux afin de permettre à notre administration de travailler correctement. Ce constat nous demande alors d'être attentifs aux besoins et moyens de demain.

Pour y répondre, certains faits peuvent déjà être pris en considération. Les différents ateliers qui ont eu lieu auprès des multiples publics cibles ont permis d'établir un cahier des charges répondant à ce que nous espérons correspondre aux besoins administratifs en 2024 et pour les prochaines 50 années.

Une population qui pourrait atteindre 32'000 habitants avec le déclassement de Cointrin est et ses besoins en écoles, crèches, salles de gymnastique et de sports, l'arrivée de nouvelles entreprises autant dans la ZIMEYSA qu'avec la nouvelle vitrine économique prévue le long de l'autoroute. Ou encore, moins sympathique, le transfert possible de tâches cantonales vers les communes, obligeant ces dernières à engager du personnel pour y répondre. Ces quelques exemples nous indiquent que les besoins de notre administration pour répondre aux attentes de

nos habitants, vont croître. Toutefois, et comme demandé avec l'amendement de M. Tremblet sous le point 7 de la délibération, nous souhaitons connaître l'utilisation future de l'actuelle mairie. En effet, nous aurons en plus des 7'160m<sup>2</sup> de notre futur bâtiment administratif, encore quelque 2'500m<sup>2</sup> à disposition.

Notre groupe sera donc attentif à ne pas construire un bâtiment démesuré si nous ne sommes pas satisfaits de l'utilisation de la mairie actuelle.

Chers collègues, nous avons une opportunité magnifique de participer à un projet qui va profondément modifier notre commune et lui donner un nouvel outil. Celui-ci permettra non seulement de répondre aux attentes des Meyrinois comme de notre administration, mais changera radicalement l'image de notre commune en lui conférant une modernité et un nouveau poumon vert : notre petit Central Park à nous. Comme vous l'avez certainement compris, le PDC votera en faveur de cette délibération."

**M. Cornuz**, au nom des Verts, déclare:

"Nos débats en commission ont été largement monopolisés par le programme de la nouvelle Mairie, qui n'était pourtant pas l'élément central de ce Cœur de Cité d'un point de vue du périmètre concerné par ce crédit d'étude. Il ne faut toutefois pas oublier l'importance des autres parties de ce périmètre qui composent un grand ensemble où chaque élément a son importance. Nous relevons notamment le souhait appuyé d'aménager les places hautes et basses en conformité avec les défis du dérèglement climatique, par du mobilier urbain et des plantations, et répondant ainsi aux besoins de refroidir la cité en cas de forte chaleur dont nous devrions subir de plus en plus les effets dans les années à venir vu le manque de volonté des États signataires, dont la Suisse, aujourd'hui encore, pour faire appliquer les accords de Paris.

Le projet de Cœur de Cité porte en effet sur les défis urbanistiques, climatiques et sociétaux pour les 50 prochaines années, et peut-être même au-delà. Le résultat de nos réflexions et nos choix devraient logiquement intégrer non seulement les besoins exprimés lors des démarches participatives tant auprès de la population, qu'auprès des membres de l'administration communale, mais également intégrer les flux générés par les aménagements escomptés dans le plan directeur cantonal, qui prévoit notamment de créer une gare au beau milieu de ce périmètre. L'afflux de passagers en provenance de cette nouvelle halte ferroviaire projetée devrait modifier considérablement la dynamique de mobilité de la commune et de son Cœur de Cité.

L'image directrice votée récemment par notre conseil a permis d'identifier clairement plusieurs pôles d'attraction dans ce secteur : le pôle culturel par le Théâtre Forum Meyrin, le pôle économique par le centre commercial, le pôle spirituel par le centre paroissial œcuménique, le pôle environnemental par le croissant fertile et évidemment le pôle citoyen par la nouvelle Mairie. La manière de nous positionner aujourd'hui sur ce crédit d'étude va influencer le quotidien d'une quantité indéfinissable de citoyens attirés par l'un ou plusieurs de ces pôles. Nous sommes sur le point de poser la première pierre d'un édifice, dont plusieurs d'entre nous ne verront sans doute pas l'aboutissement. C'est donc dans la peau de décideurs visionnaires et courageux que nous devons nous glisser au moment de voter ce crédit d'étude.

En dehors des aspects liés à notre administration communale, les aménagements présentés en commission n'ont pas, ou très peu, soulevé de questions ou de

remarques. En revanche, le programme de la nouvelle Mairie qui sera soumis au concours a été largement commenté. Nous avons apprécié ce débat d'idées où chacune et chacun a pu exprimer son assentiment ou, au contraire, ses doutes sur la pertinence du contenu du programme. L'administration a pu nous apporter des réponses adaptées aux interrogations légitimes que nous avons au regard de cet investissement conséquent. Il subsistait toutefois une interrogation sur l'utilisation des locaux de l'ancienne mairie après la livraison du nouveau bâtiment prévu en 2024. Les Verts et tous les autres groupes ont donc accepté un amendement déposé par le PDC pour modifier cette délibération afin d'obtenir une réponse détaillée de cette utilisation. A n'en pas douter, il sera démontré que ces locaux trouveront une utilité en dehors des besoins des différents services de notre administration, ce qui permettra à cette dernière d'occuper un seul bâtiment avec un guichet unique que nous appelons de nos vœux ici encore.

Les espaces dévolus à l'administration dans la nouvelle mairie ont été prévus avec une marge confortable afin de pouvoir prévoir au mieux l'évolution de notre commune pour les 50 prochaines années, bien qu'à ce jour, personne ne peut prétendre avec certitude à quoi ressemblera Meyrin d'ici 2070. Nous soutenons sans réserve cette vision prévoyante empreinte de flexibilité, de modularité et de réversibilité défendue par le Conseil administratif. La nouvelle mairie répondra sans aucun doute aux vrais besoins de notre administration pour lui permettre d'apporter à la population des prestations et services de qualité tout en améliorant les conditions de travail des membres du personnel communal.

Pour l'ensemble du périmètre, il s'agit également de l'aboutissement concret d'une démarche participative, encore perçue par beaucoup comme étant trop nouvelle pour sembler fiable, mais qui va continuer à se démocratiser et se répandre dans le quotidien de tous les citoyens. Nous pouvons donc être fiers de faire figurer Meyrin comme pionnière dans cette nouvelle dynamique.

Les Verts de Meyrin-Cointrin accepteront, avec le Cœur, mais aussi avec la Raison, cette délibération."

**M. Fabre** donne la position du PS:

"Nous remercions Mme Luthi pour son rapport exhaustif. Nous avons été satisfaits des présentations en commission ainsi que des réponses apportées à nos questions. Nous sommes favorables à voir grand, aujourd'hui, pour ne pas le regretter dans 30 ans. Quand nous voyons le temps perdu, aujourd'hui, en déménagements, les sommes investies pour transformer des locaux non adaptés en emplacements pour accueillir tel ou tel service. Nous nous disons qu'il faut voir grand, qui sait quelle taille aura Meyrin en 2050 ? Si dans un premier temps les choses sont trop généreuses, nous pourrions toujours valoriser notre investissement en louant des surfaces au Cœur de la cité de Meyrin. Mais il faut noter que le projet du Cœur de Cité va largement au-delà d'une mairie, mais d'un aménagement complet du nouveau centre de notre ville. Il nous semble que se concentrer uniquement sur l'objet mairie est une réduction du projet qui est contreproductive. Le programme de la mairie et du Cœur de Cité fait suite à une démarche coopérative, à laquelle le Conseil municipal a participé. Le remettre en cause, c'est se contredire avec la méthode choisie pour l'élaborer.

La vision de certains membres du PLR et leurs questions uniquement centrées sur la cafétéria publique et l'utilité de la cafétéria privée nous laisse songeurs. Les

enjeux du Cœur de Cité vont largement au-delà de ce genre de détails. Nous construisons une mairie pour les 30 à 50 ans à venir et non un vulgaire café du commerce. C'est dans cette optique que nos questions, interrogations, préoccupations et propositions doivent se focaliser. Nous devons réussir cette mairie ainsi que tous les aménagements connexes. Ce projet porte le nom de Cœur de Cité, car c'est un véritable chamboulement du centre de la cité auquel nous allons assister. Si j'écoute mes enfants, ils me disent tous les trois que Meyrin est une ville géniale, que nous avons vraiment tout à la portée de toutes et tous, sauf la vie ! Car nous sommes toujours, dans l'esprit des gens, une cité dortoir. C'est cette image que nous devons casser, c'est ce défi que nous devons réussir avec ce projet et les cafétérias de la mairie sont totalement secondaires mais ont juste un sens utilitaire.

Nous avons été convaincus par la proposition de l'administration avec des volumes généreux et des emplacements favorisant le travail collaboratif. Le cahier des charges pour le concours d'architecture nous paraît adéquat et adapté à nos besoins.

Nous resterons également vigilants sur l'ensemble du projet et sur le résultat du concours d'architecture. Nous sommes en effet toujours attachés à une place vivante et surtout un couvert, qui soit le cœur palpitant du Cœur de Cité. Ce n'est pas de gaité de cœur que nous avons accepté la mairie en longueur, car nous avons toujours considéré que cette façon de construire ne garantissait pas la vie de place.

C'est un nouveau beau défi pour notre ville, que de réussir cette réalisation, nous sommes convaincu par le projet et donc, nous allons voter favorablement cette délibération, soutenir l'amendement du PDC fait en commission et nous invitons les autres groupes à nous suivre dans cette démarche.

Merci pour votre écoute."

Au nom du MCG, **Mme Girardet** déclare:

"Mmes et MM. les Conseillers municipaux,

Je tiens à remercier Mme Luthi pour son excellent rapport.

Je soulignerais tout d'abord le peu d'enthousiasme suscité par ce projet de la nouvelle mairie. Le programme qui nous a été présenté lors de l'exposé du projet ne nous a pas convaincu. Au contraire, le MCG aurait souhaité pouvoir modifier les aspects du programme qui lui paraissaient trop mégalos.

Nous nous souvenons que tout au long de l'étude du budget 2019, le Conseil administratif n'a eu de cesse de nous avertir des difficultés budgétaires à venir. Ce projet de nouvelle mairie semble avoir occulté les soucis financiers tant il envisage les solutions les plus onéreuses dans son programme. On nous répliquera que ce programme est issu d'un large processus d'ateliers créatifs ayant abouti à la résolution adoptée par notre conseil municipal du 6 février 2018.

OK, mais là où les choses se corsent, si j'ose l'expression, c'est le financement de cet ambitieux programme. Le montant de ce crédit d'étude de plus de 4,3 millions sous-entend un crédit aux environs de 45 millions, alors que plusieurs inconnues subsistent quant à l'utilisation de cette somme !

Le MCG s'abstiendra, car il aurait souhaité un projet moins surdimensionné et surtout, il aurait aimé connaître le programme complet de l'utilisation future de l'actuelle mairie dans le cadre de ce crédit d'étude."

**Mme Schweizer** en conclut que tout a été dit par ses préopinants. Elle annonce toutefois que l'UDC laisse la liberté de vote à ses membres.

**M. Gaetanino**, hors-parti, soutiendra ce projet. Il n'a pas le sentiment que ce projet est surdimensionné, mais, au contraire, il est visionnaire. Il est persuadé que le nombre de collaborateurs va augmenter d'ici-là. Enfin, il n'est pas dérangé par le fait de proposer une location à des tiers. Il va également accepter l'amendement du PDC concernant l'utilisation des locaux de la mairie actuelle.

Au nom du PLR, **M. Boccard** est convaincu que personne, dans cet hémicycle, ne soupçonnait que le PLR était amateur de culture et surtout de Tchaïkovski et de son ballet Casse-noisette [*rires*]. Il poursuit :

"La démarche du PLR peut paraître, du point de vue des autres partis, irréfléchie. Pour le PLR, elle a été sûrement trop réfléchie, en analysant les éléments du programme. Nous ne demandons pas à tailler dans le programme, mais l'ensemble nous semble surdimensionné. Au vu de l'information concernant la venue d'une gare CFF au Cœur de Cité à l'horizon 2040-2045, il nous semble judicieux de prendre en compte ce nouveau paramètre. Nous déposerons trois amendements distincts :

- Le premier : le retrait des 600m<sup>2</sup> dévolus à la location.
- Le deuxième : plafonnement des coûts à hauteur de 20 millions pour le bâtiment de la mairie, ce qui entraîne un coût de 800.-/m<sup>3</sup>.
- Le troisième : la prise en compte de l'impact de la future gare par rapport à l'implantation de la mairie. Car, lors de la commission, il a été vu que l'on pouvait opter pour des bâtiments plus ramassés, ce qui laisserait l'espace suffisant pour la sortie de la gare souterraine, qui se situera sur la place."

Répondant au PLR, **M. Tschudi** rappelle qu'il s'agit de surfaces d'activités (dentistes ou autres) et non commerciales et qui seront conformes à l'éthique de la commune de Meyrin. D'autre part, concernant la gare, la Commune s'est entretenue avec l'Etat, et il en est ressorti que cette gare sera suffisamment profonde pour pouvoir être située n'importe où. Néanmoins, il est impossible de savoir pour l'instant où elle sera localisée précisément. De plus, il n'est pas de la compétence de la Commune de décider où se situera la gare en question : si elle sera sur le P2, dans le parc arborisé ou sur la place des Cinq-Continents, dans le centre commercial, etc. Il est donc absurde de vouloir localiser cette gare à l'heure actuelle. Il rappelle que le projet du CEVA a été discuté pendant environ 100 ans, par conséquent, il est prématuré d'affirmer qu'à l'horizon 2040, il y aura une gare au cœur de la Cité.

**M. Fabre** demande une motion d'ordre pour refuser ces amendements, car ils n'ont pas été soumis avant le débat principal conformément au règlement du Conseil municipal.

**M. Amato** rappelle qu'en commission de liaison, il avait été décidé de pouvoir accepter les amendements posés durant le débat. Il propose que ces

amendements soient traités. Il déclare que les Verts vont s'opposer au premier amendement. La force de ce projet est justement d'être visionnaire avec une possibilité d'expansion. Il rappelle que, dans la Constitution, il est écrit que les communes devraient fusionner. L'Etat civil a déjà commencé. Peut-être que d'ici 15 ou 20 ans, d'autres départements seront concernés. Par conséquent, voir en grand n'est pas une erreur. En attendant, ces surfaces pourront être louées s'il s'avère qu'elles ne sont pas nécessaires, dans l'immédiat, à l'administration.

Au niveau de l'impact de la future gare, les Verts ont le même avis que M. Tschudi. Il est beaucoup trop tôt pour en tenir compte. Cela fait déjà 10 ans que des discussions sont en cours pour prolonger le tram jusqu'à St-Genis. Aujourd'hui, ce projet est reporté dans 15 ans. De plus, ce projet est nettement plus simple à mettre en place qu'une gare souterraine... Un projet CFF aussi ambitieux requiert 15 à 20 ans de travaux. Il ne pense pas le voir aboutir de son vivant, alors qu'il va casser la marmite à la pause étant donné qu'il est le plus jeune conseiller municipal ! Quant au 2<sup>ème</sup> amendement concernant le plafond de 20 millions du bâtiment de la Mairie, il est intéressant, mais cela ne doit pas figurer dans un crédit d'étude. Il faudra le poser à nouveau au moment du vote du crédit de construction. Par conséquent, les Verts refuseront les trois amendements proposés par le PLR.

**M. Bocard** répond à M. Fabre que les amendements ne pouvaient être déposés avant de savoir si le renvoi en commission était accepté ou pas. Son amendement sur le plafonnement à 20 millions (pour le bâtiment de la mairie) est pour fixer une cible pour le concours.

**M. Fabre** retire sa motion d'ordre. Quant aux amendements du PLR, il déclare que le parti socialiste se joint à l'avis des Verts et va refuser les trois amendements pour les mêmes raisons.

**Mme Deluermoz** annonce que le PDC va également refuser les trois amendements du PLR.

Au vu des éléments évoqués, **Mme Girardet** déclare que le MCG refusera également ces amendements.

**M. Tremblet** soumet au vote le premier amendement, à savoir le *"retrait des 600m<sup>2</sup> de réserve dévolus, dans un premier temps, à la location"*, qui est refusé par 25 non et 5 oui.

Il met aux voix le deuxième amendement, qui demande le *"plafonnement des coûts de construction du bâtiment mairie à 20 millions"*, qui est refusé par 24 non, 5 oui et 1 abstention.

**M. Tremblet** soumet au vote le dernier amendement, qui *"requiert la prise en compte de l'impact de la future gare par rapport au bâtiment de la mairie, de prévoir un bâtiment plus ramené et de tenir compte de cette gare pour le programme d'aménagement de la place"*. Il est refusé par 25 non et 5 oui.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Tremblet** passe au vote de la **délibération n° 2018-20a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de**

**CHF 4'360'000.- en vue de la construction de la nouvelle Mairie et de l'aménagement des espaces publics extérieurs compris dans le périmètre du « Cœur de Cité »**

---

Vu les résultats du concours lancé en 1997 pour l'aménagement du centre de la cité;

Vu la résolution n° 03/2003, adoptée le 4 mars 2003, demandant la création d'un parking souterrain au centre de la cité;

Vu la délibération n° 41a/2001, adoptée le 4 mars 2003, pour un crédit de CHF 125'000.- destiné au lancement de mandats d'études parallèles pour la réalisation d'un parking souterrain au centre de la cité;

Vu la délibération n° 30b/2004, adoptée le 12 avril 2005, relative à la modification du régime des zones de construction au centre de la cité, projet de plan n° 28'996-526;

Vu la résolution n° 07/2005, adoptée le 14 juin 2005, relative à l'ouverture de la procédure d'adoption du projet de plan localisé de quartier n° 29'463-526 concernant la construction d'un parking souterrain au centre de la cité;

Vu la délibération n° 47a/2005, adoptée le 24 janvier 2006, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 300'000.- destiné à l'étude de l'aménagement de la place des Cinq-Continents, du parc public et de l'avenue de Feuillasse;

Vu la motion n° 2009-06, adoptée le 17 novembre 2009, relative à l'étude de construction d'un parking souterrain, sur un seul niveau, sous le futur parc public boisé prévu sur les parcelles n<sup>os</sup> 13'418, 13'419 et 13'317, propriétés de la Commune;

Vu la résolution n° 2013-06, adoptée le 13 décembre 2013, demandant d'avaliser l'accord de principe et de poursuivre les négociations en vue de la construction du parking souterrain en deux étapes;

Vu la résolution n° 2016-02, adoptée le 8 mars 2016, demandant d'avaliser l'accord de principe obtenu avec le centre commercial Meyrincentre en vue de la construction du parking souterrain en deux étapes au cœur de la cité;

Vu la signature de la convention cadre le 6 avril 2016 entre le Conseil administratif *in corpore* et la présidente du Conseil d'administration de CCM immobilier SA formalisant l'accord obtenu;

Vu le processus d'ateliers créatifs mené de mars à novembre 2017 et impliquant des représentants de la société civile, des représentants du Conseil municipal, le Conseil administratif, les responsables de service et les collaborateurs techniques de l'administration communale, ainsi que des experts indépendants, dans le but d'établir les grands principes d'aménagement pour la réalisation d'une place publique, d'un parking souterrain, d'une nouvelle Mairie et d'un parc public;

Vu la résolution n° 2017-03a adoptée le 6 février 2018, demandant d'avaliser l'image directrice du cœur de la cité établie dans le cadre d'ateliers créatifs;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le plan des investissements 2018-2028;

Vu le rapport des commissions Cœur de cité ad hoc ;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 11 décembre 2018;

## **D E C I D E**

### **PAR 20 OUI, 5 NON ET 5 ABSTENTIONS**

1. de procéder à une étude pour la construction de la nouvelle Mairie et de l'aménagement des espaces publics extérieurs compris dans le périmètre du « Cœur de Cité »,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 4'360'000.- destiné à cette étude,
3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif,
4. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci, comme suit :
  - CHF 2'771'285, en 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 02.330,
  - CHF 1'588'715, en 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 34.330,
5. en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon,
6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 4'360'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude,
7. de présenter, au plus tard avec le crédit de construction, un programme complet de l'utilisation future de la mairie actuelle.

*[Pause de 20h10 à 21h30 en raison de la marmite de l'Escalade.]*

\* \* \*



**6. Délibération n° 2018-28a, présentée par le Conseil administratif, demandant l'adhésion de la commune de Meyrin à la Fondation intercommunale de Pré-Bois. Rapport de la commission des sports et finances conjointe (Mme Luthi, S).**

**Mme Luthi** donne lecture du rapport de la commission sport et finances conjointe tenue le **22 novembre 2018**, en présence des présidents Mme Hartmann, en remplacement de M. Amato pour les finances, et M. Fabre, pour le sport, du conseiller administratif, M. Devaud et de M. Genequand, responsable service des sports et mesure de santé et sécurité au travail.

*"M. Genequand rappelle le contexte de la délibération n° 2018-28, présentée par le Conseil administratif pour demander l'adhésion de la commune de Meyrin à la Fondation intercommunale de Pré-Bois. Il explique qu'il est reconnu que la natation constitue le 2<sup>ème</sup> sport le plus pratiqué à Genève qui ne possède qu'une seule infrastructure ouverte, soit les Vernets. Suite aux différentes études et rapports cantonal et fédéral des commissions des sports, le Grand Conseil approuve le besoin avéré de réaliser un bassin de 50m. Il explique que le programme de construction propose une piscine avec un bassin principal de 50m, séparable en deux bassins de 25m, dont un sera équipé avec un fond mobile. Afin de limiter les charges, cette piscine sera munie seulement d'une pataugeoire de 100 m<sup>2</sup> équipée de jeux d'eau. Quant aux équipements publics, ils concernent des vestiaires collectifs pour clubs et scolaires, des vestiaires pour le public, des sanitaires et des casiers. Alors que les équipements complémentaires pris en charge par le privé, concernent plus particulièrement les équipements du bien-être, de type wellness, de sauna hammam et de solarium. Afin de permettre une organisation fonctionnelle et sur le conseil du service de surveillance des communes, il est proposé la création d'une fondation de droit public. Cette dernière permet la construction et l'exploitation des équipements sportifs. Le conseil de cette fondation sera composé d'un membre par commune avec une voix pour les votes. Son rôle se précise plus particulièrement dans la gestion courante administrative et financière de la fondation.*

*Concernant le financement, l'investissement brut de la piscine est de CHF 30'000'000.-. La fondation assurera un apport de 10% de ce coût qui se chiffre par un montant de CHF 3'000'000.-. D'autre part, la Fondation Meyrinoise du Casino participe à ce projet à hauteur de CHF 5'000'000.-. Ainsi, reste le montant à emprunter par la fondation qui est de l'ordre de CHF 22'000'000.-. À savoir que :*

- les charges d'investissement sont réparties sur les coûts de fonctionnement.*
- le montant des charges annuelles s'élève à CHF 4'048'677.-.*
- les recettes annuelles s'estiment à CHF 1'669'000.-.*

*D'autre part, dans la répartition des coûts, Meyrin devra assumer la plus grande part de la charge totale, qui représente environ les 30,5%. À savoir que cette charge s'estime par un coût annuel de CHF 6'704'049.- qui sera effective, dès la réalisation du projet prévue en 2023.*

*M. Devaud explique que la Commune s'intéresse à ce projet, car elle ne sera pas la seule à supporter le financement. D'autre part, elle n'aura pas de frais fonciers comme aucun terrain agricole ne sera déclassé. Les frais de fonctionnement seront assurés par la fondation avec la possibilité de répartir ces investissements sur 30 ans.*

*Un commissaire fait remarquer que, dans ce projet, on ne parle pas d'une piscine olympique, il veut savoir pourquoi ne pas avoir un plongeur et quels sont les privés qui s'intéressent au projet.*

*M. Devaud répond que le plongeur engendrera des coûts qui dépasseront la capacité financière proposée aujourd'hui. Concernant les privés intéressés par le projet, il s'agit en premier lieu des entreprises du quartier de Pré-Bois, alors que pour les autres, il s'agit des clients potentiels que l'on peut avoir. Concernant le montant exact de la construction, M. Devaud affirme qu'il ne sera connu qu'après une étude finalisée. Il prend la responsabilité de chercher les fonds nécessaires si le projet est accepté par les autres communes. Il met en évidence que la ville de Genève ne joindra pas le projet vu les charges qu'elle supporte actuellement et qu'elle aura à supporter, dans un avenir proche, pour rénover la piscine des Vernets.*

*Une commissaire s'étonne par rapport au fait que la Commune n'investisse pas dans le projet et qu'elle n'ait que les charges courantes annuelles. Elle trouve que le prix d'entrée fixé à CHF 10.- est très cher et se demande s'il y a la possibilité d'avoir des abonnements mensuels.*

*M. Devaud explique que c'est la Commune qui prend en charge les frais de la construction et que la fondation s'occupe de la gestion du fonctionnement et des comptes d'exploitation.*

*M. Genequand confirme que le prix est très élevé, parce qu'il faut rentabiliser le projet.*

*M. Devaud ajoute que si on baisse les prix, c'est la Commune qui doit supporter la différence et cela augmentera donc ses charges.*

*Ayant eu des échos d'une conseillère de Versoix, la même commissaire fait remarquer que cette piscine est loin de cette commune et que le transport n'est pas aussi développé pour assurer le rapprochement géographique.*

*Un commissaire s'interroge sur ce qui se passera si Vernier ne se joint pas au projet.*

*M. Genequand confirme que le projet ne verra pas le jour au moindre "non" de n'importe quelle commune.*

*M. Devaud signifie l'importance de comprendre la potentialité pour toutes les communes participant au projet vu l'emplacement idéal de cette piscine, dont le besoin est réellement identifié. Il ajoute que cette piscine joue un rôle très important d'un point de vue social, sportif et sanitaire.*

*Par rapport à la question d'un commissaire concernant les coûts des cours et le paiement des moniteurs, M. Genequand confirme la rentabilité de différents cours donnés. Il ajoute que le coût des moniteurs, des surveillants et de différents employés, est compris dans les frais de fonctionnement.*

*Un autre commissaire trouve que le budget est très prudent, il regrette que dans les vus de la délibération, il manque la mise en évidence de la participation financière de la Fondation Meyrinoise du Casino.*

*M. le président propose de faire un amendement pour ajouter ce point dans la délibération.*

*Sur l'interrogation de l'impact d'avoir une piscine olympique sur le projet, M. Devaud répond que l'on désire préserver les bonnes conditions de natation pour toute la population qui en profitera en premier lieu.*

*Une commissaire veut savoir si le privé participe au budget de fonctionnement.*

*M. Devaud confirme que le privé assure un financement de CHF 800'000.-/année sur les 30 ans d'amortissement. Quant à sa question que cette délibération ne concerne que la demande du Conseil administratif à l'adhésion au projet, M. Devaud répond par l'affirmative.*

*Pour le complément d'information demandé par un commissaire concernant le tarif des étudiants, M. Devaud répond que la tarification proposée aujourd'hui a pour but de générer une entrée de 1 million, nécessaire pour réduire les charges. Selon lui, les détails de l'âge des étudiants et de l'AVS seront déterminés dans le cadre du fonctionnement.*

*Une commissaire attire l'attention sur l'article paru dans la Tribune de Genève parlant des usagers des bains et des piscines genevoises. Elle confirme l'existence d'une culture aquatique très développée à Genève. Elle renseigne qu'à Lancy, les entrées de cette année ont dépassé les CHF 160'000.-.*

*Pour répondre à l'interrogation d'un commissaire, M. Devaud confirme que la délibération va revenir au Conseil municipal après son préavis par les commissaires ce soir. Il répond à un autre commissaire par l'affirmative concernant si les privés rejoindront l'étude de la fondation. Selon lui, c'est normal, puisqu'ils participent au financement du projet.*

*Une commissaire se demande si le bassin sera utilisé par les écoles.*

*M. Genequand répond qu'il y aura effectivement des contrats avec des écoles.*

*Dans un premier temps, on vote l'amendement qui ajoute un vu dans la délibération pour y mentionner un point sur la participation de la Fondation Meyrinoise du Casino. Celui-ci est accepté à l'unanimité par les commissaires des deux commissions sports et finances. Quant à la délibération, la commission des sports l'a acceptée par le vote positif de deux PS, un Vert, deux PDC et un MCG.*

*À noter qu'un Vert, deux PLR, un UDC et un MCG se sont abstenus. Pour la commission des finances, seuls deux PS et deux PDC l'ont acceptée, alors que l'abstention s'est enregistrée auprès de deux Verts, deux PLR, un UDC et deux MCG. Pour conclure, la délibération est acceptée par voie de majorité."*

**M. Devaud** souhaite apporter une précision, ce n'est pas la Fondation meyrinoise du Casino qui assurera les 10%, mais le Fonds intercommunal de l'ACG.

**M. Tremblet** annonce que le PLR aimerait déposer un **amendement**, lequel propose *"d'ajouter un facteur correctif dans la méthode de répartition des coûts d'investissement et de fonctionnement de la piscine intercommunale. Ce facteur correctif tiendrait compte du bâti sportif existant dans chaque commune et mis à profit des communes avoisinantes."*

**M. Gerson** explique que l'amendement proposé, dont le but est de tenir compte de tous les facteurs relatifs à la répartition financière par communes. Le PLR propose donc d'ajouter un facteur correctif dans la méthode de répartition des coûts d'investissement et de fonctionnement. Ce dernier tiendrait compte du bâti sportif existant dans chaque commune et mis à profit des communes avoisinantes. Il rappelle que Meyrin a déjà fortement investi dans des infrastructures sportives (patinoire, stades, boulodrome, piscine extérieure avec bassin olympique, etc.). Cette variable leur paraît parfaitement légitime. Dans son tableau, il a ajouté un facteur de pondération, qui tient compte des infrastructures des 12 communes de la rive droite. Meyrin participerait alors à 22% au lieu des 30% proposés actuellement.

**M. Devaud** comprend l'effort du PLR, néanmoins, ce projet est le produit d'efforts depuis 4 ans avec les communes genevoises concernées. Le projet a, dans un premier temps, été présenté à toutes les communes genevoises. Les communes de la rive gauche ont manifesté clairement leur intérêt pour le projet et personne n'a contesté le besoin de cette piscine. Mais compte tenu de leur éloignement, elles n'ont pas voulu y participer. Par conséquent, M. Genequand, responsable du service des sports et lui-même, ont contacté les 12 communes de la rive droite. La négociation avec les magistrats des communes de la rive droite s'est faite de manière commune avec une clé de répartition, qui est similaire au grand centre sportif de Malley, lequel a été payé par 29 communes environnantes de Lausanne. Par conséquent, la première solution envisagée coûtait deux fois le prix proposé aujourd'hui, car les communes devaient investir le montant du financement. Une solution moins onéreuse a été trouvée avec la surveillance des communes à travers la création d'une fondation, qui permet de faire un emprunt. La fondation gèrera cette piscine et la clé de répartition a été déterminée pour les 12 communes de la rive droite. Chacune doit voter la présente délibération. Par conséquent, il n'est pas possible, aujourd'hui, de revenir avec un montant différencié, puisque chaque commune propose à son Conseil municipal le montant qui a été déterminé et indiqué dans la délibération. Les analystes du projet, par rapport à l'étude qui a été réalisée par les investisseurs privés à leurs charges et qui leur a coûté CHF 80'000.-, ont indiqué que l'on pourrait rationaliser les coûts. Il sera donc possible de trouver des solutions qui reviendront un peu moins cher. Peut-être que ce projet coûtera moins de 30 millions, mais il ne peut avancer un montant pour le moment. Néanmoins, le plan localisé de quartier de Pré-bois doit

être déposé fin janvier 2019, de façon à ce que les investisseurs privés puissent développer leur projet. Selon le plan présenté en commission, la piscine se construira dans l'ilot.

**M. Devaud** explique que cette démarche n'est donc pas négociable aujourd'hui. Compte tenu de l'évolution démographique et urbanistique de la rive droite, de la vitrine de l'aéroport, le nouveau quartier de l'Etang et l'agrandissement de Cointrin, les 180'000 entrées seront largement dépassées. L'analyse des frais de fonctionnement se fera par le comité de direction de la fondation qui présentera à chaque conseil municipal des communes concernées le montant déterminant à investir dans le budget de fonctionnement annuel. Cette méthode va donc permettre une réduction des coûts. Les charges de fonctionnement diminueront à terme. Les chiffres présentés dans la délibération sont donc le pire scénario possible et il n'y aura donc pas de surprise pour les différentes communes. Il rapporte avoir fait le tour des communes pour bien expliquer ces éléments. Il vient d'apprendre que Satigny a voté cette délibération, ce même soir.

La Fondation meyrinoise du Casino va financer à hauteur de 5 millions ce projet. De plus, il n'y aura pas de déclassement de terrain puisque le Conseil d'Etat a mis gratuitement le terrain à disposition. Il ajoute qu'il s'agit de 5'000m<sup>2</sup> et à Cointrin, le mètre carré est à CHF 1'000.-, soit une économie de 5 millions. Si la Commune devait faire une piscine, qui ne soit pas intercommunale, elle serait moins bien située au niveau de la desserte en transports publics et routes, et n'aurait pas du tout des conditions aussi favorables.

**M. Devaud** rappelle qu'il a engagé cette démarche étant donné que la piscine de Cointrin est obsolète et qu'elle devra être détruite. Par conséquent, cette piscine intercommunale reviendra moins chère que les 8.5 millions prévus pour une piscine de 25 mètres. Alors que le projet soumis, comprenant un bassin de 50 mètres, deux fois 25 mètres, une pataugeoire de 100m<sup>2</sup>, plus les vestiaires et les équipements sanitaires, reviendra moins cher, à savoir un peu plus de 6 millions. Par conséquent, il ne peut apporter d'autres éléments plus probants pour signifier que le Conseil municipal ne peut pas passer à côté d'une telle opportunité.

**M. Fabre** ne met pas en doute les calculs du PLR, néanmoins, du moment que l'on propose le même texte à toutes les communes, vouloir proposer un amendement qui fait diminuer la participation de Meyrin de 30% à 22%, est une façon de noyer le projet. Il est préférable de dire franchement que le PLR ne souhaite pas accepter ce projet.

**Mme Hartmann** va dans le sens de M. Fabre. Que l'on soit d'accord ou non avec ce projet, il s'agit d'un pack issu d'une négociation complexe. Par conséquent, s'il faut invalider ce projet, il faut le refuser, mais sans mettre en cause, de manière indirecte, l'existence de cette piscine, en touchant un texte issu d'une négociation entre plusieurs communes. A son avis, il ne s'agit pas de la bonne stratégie.

**M. Gerson** remercie les autres partis pour leurs remarques et, vu le manque d'enthousiasme, il décide de retirer son amendement.

**M. Tremblet** en prend bonne note et remercie le PLR pour cette sage décision.

**M. Jimenay** donne la position du PDC:

"Une fois n'est pas coutume je commencerai cette intervention par une digression linguistique.

*Should we be in or shouldn't we be in...* cet axiome, se veut être, la version meyrinoise d'un humble conseiller municipal, de celui rendu autrement plus connu et plus grandiose par le prince Hamlet *To be or not to be*.

Car c'est bien de cela et non pas d'une tout autre considération qu'il s'agit ; autrement dit *allons-nous laisser ou pas*, notre commune s'engager et faire partie en qualité de membre fondateur de la future Fondation intercommunale de Pré-Bois, qui sera chargée de mener à bien la construction et l'exploitation de la piscine olympique de la rive droite.

Nous laisserons nous gagner par l'esprit comptable de l'oncle Picsou ou brûlera-t-il encore en nous, cet âme de conquérant qui animait un certain nombre de nos prédécesseurs dans l'hémicycle, lorsque notre commune était aux balbutiements de son développement ?

Allons-nous assécher, dans l'œuf, l'embryon d'un équipement sportif moderne, dont le besoin se fait sentir depuis des années et qui bénéficie d'un alignement favorable des planètes qui l'entourent actuellement ?

Car vous conviendrez, que ce n'est pas souvent, pour ne pas dire jamais, que notre grand Etat est prêt à mettre gracieusement le terrain à disposition, qui pour rappel avoisine les 5 millions, que le Fonds intercommunal s'engage pour 3 millions et que la Fondation meyrinoise du Casino apporte auprès du bassin son soutien pour 5 millions.

Il est surprenant d'entendre qu'un groupe, qui a eu l'intelligence et le dynamisme de favoriser et surtout de développer un projet d'infrastructure meyrinoise de fitness pour tous, se fasse aujourd'hui timide et rechigne à approuver une participation au budget de fonctionnement, calculé avec raison, de la manière la plus pessimiste, à moins de 500'000 francs par an, surtout lorsqu'on le considère en rapport avec le budget meyrinois de plus de 100 millions.

S'il est vrai que, comme nombre d'entre nous, nous sommes particulièrement attentifs à ne pas jeter l'argent du contribuable par la fenêtre, il est des projets que nous n'avons pas le droit de louper !

Serons-nous, le PDC meyrinois, les seuls à être capables de voir loin, d'être proactifs et visionnaires à adjoindre au cœur économique du secteur de Cointrin un centre sportif aquatique qui permette de consolider les activités quotidiennes, avec les bienfaits du sport ?

Si nous, comme commune forte, ne donnons pas le véritable *bang !* de départ, si nous demeurons aveugles aux faits et sourds au clapotis, si nous ne plongeons pas avec plaisir dans le bain séduisant de ce projet ambitieux, je pense qu'il ne nous sera pas aisé d'affronter sans honte le regard probablement réprobateur des sportifs meyrinois et des autres communes prêtes à s'engager.

Je terminerai, en vous encourageant une dernière fois à ne pas être les fossoyeurs de ce projet intercommunal, de vous montrer ouverts, courageux et

volontaires, de balayer vos peurs et incertitudes, pour soutenir de toutes vos forces cette délibération, pour laquelle je demande le vote nominal.

Merci pour votre écoute."

**M. Fabre** donne lecture de la position PS:

"Nous remercions Mme Luthi pour son rapport exhaustif. Avant de rentrer plus en avant dans la prise de position du parti socialiste de Meyrin-Cointrin, nous souhaiterions adresser nos plus vifs remerciements à M. Devaud. En effet, quel parcours du combattant pour en arriver là ! 4 ans de lutte, de haut et de bas, de délibérations avortées, de travail acharné, de conviction des autres communes pour faire mûrir un pareil projet. 4 ans durant lesquels, tu n'as, cher Jean-Marc, jamais baissé les bras. Tu as porté ce projet avec toute ton énergie et l'aide précieuse de David Genequand. Ceci est la preuve même, qu'en politique, avec force et obstination, on arrive à faire bouger les choses. Nos remerciements vont de pair avec notre estime pour ton travail.

Ce projet, qui est un peu à prendre ou à laisser, tant en termes d'emplacement, de temporalité, que de financement. Si nous ne faisons pas cette piscine intercommunale dans ces conditions, nous ne verrons aucune piscine olympique naître sur la rive droite pour des décennies. Tous les astres semblent alignés, un beau partenariat privé-public, un partenariat gagnant-gagnant, pas l'usuel : les déficits pour le public et les marges juteuses pour le privé. Un emplacement unique avec un droit de superficie accordé par le canton. La création d'une fondation de droit public pour gérer l'ensemble. La transformation d'un investissement en budget de fonctionnement avec un mécanisme bien ficelé. Il nous semble que tous les voyants sont au vert.

Nous allons soutenir cette belle proposition, mais resterons très attentifs à deux choses. La première est, qu'il est hors de question de financer ce demi-million de budget, en faisant des économies sur la fonction publique. Autant nous sommes attachés aux prestations de cohésion sociale, le sport entre autres, autant nous sommes attachés à la redistribution au travers des prestations à la population délivrées par notre administration. Nous ne voyons aucun autre moyen de financer cette prestation qu'au travers d'une augmentation du centime additionnel à long terme. Toute tentative de coupe dans l'administration pour financer cette piscine se heurtera à un mur de notre part, autant que les choses soient claires.

La seconde est, dans notre esprit, tout aussi limpide, nous n'opposons jamais les prestations publiques. Nous votons systématiquement les infrastructures sportives, sans rechigner, ceci malgré les sommes considérables mises en jeu. Mais il y a moment, où nous attendons également un retour sur investissement de la part des autres groupes sur les projets qui nous tiennent à cœur : le SPP, la seconde phase du TFM, qui est au plan des investissements. C'est clairement à cette aune que nous jugerons, avec quels groupes politiques (au pluriel) le parti socialiste de Meyrin-Cointrin aura envie de collaborer en 2020 et au-delà.

Nous allons voter favorablement cette délibération et nous invitons les autres groupes à nous suivre dans cette démarche.

Merci pour votre écoute."

**M. Hayes**, au nom de l'UDC, pense que ce projet, qui a été mené tambours battants par M. Devaud durant 4 ans, est un projet très important pour le canton, pour Meyrin et la rive droite. En acceptant ce projet, le Conseil municipal accepte d'apporter un fleuron à la commune et aux communes concernées. L'UDC votera favorablement ce projet.

Au nom des Verts, **Mme Hartmann** déclare qu'une activité physique régulière est reconnue comme un des meilleurs moyens de lutte contre la sédentarité et un maintien pour la santé tant physique que psychique. La natation est un des sports les plus complets et doux. Raison pour laquelle, les Verts se sont fortement engagés pour la pratique du sport pour tous ces dernières années. Ils ont demandé une extension des horaires des piscines et soutenu les précédentes étapes pour la construction d'une piscine intercommunale. Ils ont trouvé le principe de construire une nouvelle piscine à Cointrin très intéressant, et qui est idéalement situé, bien inséré dans un tissu des transports publics (trams et trains). Tout cela en vue de rétablir un certain équilibre dans la mise à disposition des infrastructures sportives au sein de la commune. Elle rappelle l'état déplorable de la piscine des Ailes qui nécessitera l'engagement au minimum de trois millions de francs, au maximum de 8 millions, mais pour une piscine de plus petite dimension et dont l'avenir est incertain, car il n'est pas possible de savoir si elle va disparaître, être rénovée ou être déplacée.

Les Verts ont estimé que le modèle de financement prévu est intéressant. La participation d'autres communes permettrait de diminuer les coûts pour Meyrin. De plus, les Verts sont favorables aux projets intercommunaux. Le projet a depuis considérablement évolué puisque la délibération présentée propose de soutenir la création d'une fondation intercommunale. La commune participera, selon le plan de financements, à hauteur de 6'704'049.- et une participation au budget de fonctionnement à hauteur de CHF 500'000.- par an. Elle se demande si la répartition entre les communes est juste, compte tenu des nombreuses installations sportives que Meyrin met à disposition de tous les résidents du canton. Elle pense notamment aux patinoires. N'aurait-il pas fallu tenir compte de ce fait durant les négociations ? Malgré la mise en route d'un partenariat public privé, l'entrée s'élèvera à 10.-. Ces montants sont trop élevés selon les Verts et les plongent dans une certaine perplexité. Dans les années à venir, Meyrin devra faire face à des investissements lourds qui mobilisent déjà une importante partie de ses capacités financières. Par conséquent, les Verts se demandent si une entrée aussi chère est un facteur favorisant le sport pour tous.

Ils estiment que la Commune pourrait proposer des abonnements avantageux aux résidents comme elle le fait actuellement. Néanmoins, chaque année, les discussions budgétaires deviennent de plus en plus tendues. Les choix opérés ont des conséquences sur les prestations délivrées à la population. Les Verts s'interrogent : est-il raisonnable d'investir une telle somme pour une piscine et est-ce que cela permettra à la Commune d'investir dans d'autres projets tout aussi importants, voire plus nécessaires, touchant à la culture ou à l'agro-urbanisme ? Les discussions en commission ne les ont pas rassurés complètement sur ce point.

Le groupe des Verts, dans sa majorité, s'est donc abstenu de préavis favorablement ce projet. De nombreuses discussions ont eu lieu et ils ont décidé d'accepter, mais avec réserve, la délibération telle quelle.



Bien qu'ils trouvent la construction d'une piscine intercommunale judicieuse, ils ont quelques réticences quant à la charge financière que constitue à long terme le financement de cette piscine. Il faudra probablement revoir le mode de financement. Les Verts souhaitent que ce dernier ne nuise pas au développement d'autres projets pour la Commune.

**Mme Girardet** lit la proposition du MCG:

"En préambule, il serait opportun de se souvenir que M. Devaud nous a mis en garde à plusieurs reprises, lors de l'étude du budget 2019, sur une probable augmentation des impôts à partir de 2020. Il a été rappelé à ce propos que le budget 2019 ne prenait pas en compte les effets négatifs sur les recettes fiscales de PF17 et que les recettes de la taxe professionnelle (13 millions) ne seraient pas éternelles.

Pourtant, au lendemain du vote du budget 2019, alors que le Conseil administratif n'avait pas daigné consentir une petite rallonge de CHF 3500.- aux recettes fiscales pour équilibrer un budget 2019 rendu déficitaire par la suppression de l'impôt communal sur les chiens, M. Devaud vient devant la commission des finances avec cette proposition d'adhésion à la Fondation de Pré-Bois.

Le Conseil administratif parle d'un alignement des planètes favorable pour nous inviter à saisir ce projet comme une opportunité pour la commune de Meyrin. Le terrain avait bien été préparé puisqu'un article lu dans la TdG résumait le projet comme une action accomplie une semaine auparavant.

Le projet de la piscine, pour un montant d'une trentaine de millions à charge des collectivités publiques, s'inscrit dans un projet plus global, dont le montant total couvert par des investisseurs privés n'est pas encore connu. Le canton met à disposition le terrain gratuitement.

M. Devaud a insisté sur la promesse de participation financière de la Fondation du Casino (5 mio) et sur celle de l'ACG avec son Fonds intercommunal pour le sport (3 millions), réduisant ainsi la somme empruntée à 22 millions, qui seront cautionnés à charge des communes adhérentes. La commune de Meyrin a inscrit 8,5 millions au projet des investissements à partir de 2022 pour la piscine olympique.

M. Devaud nous informe que la natation est le parent pauvre des sports pratiqués dans le canton. La ville de Genève a d'ailleurs augmenté le nombre de ses gardiens de piscine de deux unités au budget 2019, afin d'élargir les plages horaires offertes au public à la piscine des Vernets ! Elle ne participera pas au projet de Pré-Bois.

Les charges de fonctionnement sont évaluées à environ 4 millions, somme à laquelle il faut soustraire 1,7 millions de recettes estimées et les CHF 800'000.- annuels promis par les investisseurs privés !

Tout compte fait, le solde à charge des communes s'élèverait à CHF 1'600'000.-. Un savant calcul porte la part à 30,5%, soit CHF 500'000.- à la charge de la commune de Meyrin. À partir de 2022-2025 ? Par ailleurs, Meyrin cessera de payer la couverture de déficit de la piscine des Ailes (environ CHF 150'000.-).

Nous voici au pied du mur. Je dois toutefois vous signaler que notre conseil municipal a voté une motion concernant le Manège de Meyrin et sa survie. Nous

savons que M. Devaud travaille d'arrache-pied pour trouver une solution adéquate à ce besoin avéré et maintes fois exprimé par ce conseil municipal.

Compte tenu des projets en cours (nouvelle mairie, piscine), l'annonce de futurs projets (manège de Meyrin, restauration des terrains de Maisonnex, restauration de la ferme de la Planche, de la Maison des communes, de la ferme Mani, etc.), le MCG vous propose d'ajourner cette délibération d'adhésion à la fondation de la Piscine olympique. Un ajournement à terme, jusqu'à la réception des comptes 2018. Un tel ajournement est nécessaire pour mieux appréhender les charges supplémentaires à venir en fonction des besoins particuliers exprimés par la population meyrinoise. Un ajournement de cinq mois donnera surtout le temps nécessaire aux communes voisines pour se déterminer en faveur du projet de la piscine olympique. Leurs raisonnables contributions, tant au niveau du cautionnement de l'emprunt qu'au niveau de l'avantageuse répartition des charges, devraient les convaincre d'adhérer sans hésitation.

Nous tenons à être transparents en la circonstance. Meyrin a eu la chance d'augmenter régulièrement ses recettes fiscales. Elle a tout aussi régulièrement augmenté ses charges de fonctionnement. Il est temps aujourd'hui de réfléchir sur cette fuite en avant, afin d'éviter de devoir augmenter les impôts le jour où des charges supplémentaires viendront grever son budget futur.

Le MCG réserve sa position en cas de refus de la proposition d'ajournement."

**M. Devaud** a le sentiment que le MCG a mal compris un point. Il rappelle que les investisseurs du quartier de Pré-Bois doivent déposer le PLQ fin janvier. Si la piscine est soutenue par les 12 communes concernées de la rive droite, le PLQ pourra alors être déposé. Sinon, un autre site devra être trouvé, alors que le temps manque. Raison pour laquelle ce projet est déposé dans les communes et doit impérativement être voté avant fin janvier. Un report de 5 mois n'arrangerait rien du tout. Par conséquent, la proposition du MCG ne peut être entérinée. Néanmoins, le MCG peut prendre la décision qu'il souhaite.

Au vu de ces explications, **Mme Girardet** retire l'ajournement et déclare que son groupe laisse la liberté de vote à ses membres.

**M. Boccard** annonce que le PLR n'est pas insensible au chant des sirènes. Il tient à féliciter M. Devaud pour avoir mené ce dossier tambours battants. Toutefois, rebondissant sur les arguments des Verts et des socialistes, il est vrai que de nombreux objets sont en vue de réalisation dans le plan des investissements. Il annonce que son groupe s'abstiendra sur cet objet au vu des projets "dans le tube".

**M. Gaetanino** en a également beaucoup discuté dans son groupe [*rires*] et il a décidé de voter cette délibération.

**M. Tremblet** met au vote la délibération avec le vote nominal :

Résultats du vote nominal :

**Séance du 11 décembre 2018  
tenue en séance ordinaire**

<b>Nom</b>	<b>Nom</b>
Amato Maurice : oui	Hartmann Esther : oui
Boccard Pierre : abstention	Hayes Sasà : oui
Boccard Yolande : oui	Hubert Emile : oui
Brocard Eric : oui	Iswala Placide : oui
<u>Cornuz Eric</u> : oui	Jimenay Arthur : oui
Deluermoz Cosima : oui	Lustenberger Cédric : oui
Dimopoulos Elisa : oui	Luthi Badia : oui
Dumalle Marcel : oui	Murciano Claudine : oui
Fabre Michel : oui	Pachoud Stéphane : oui
Falvo Francesco : oui	<u>Schweizer Adriana</u> : oui
<u>Frauchiger Roger</u> : oui	Serrano Philippe : <b>absent</b>
Gaetanino Marco : oui	Squillaci Nicola : oui
Gerson Moïse : abstention	Tiguemounine Sabine : oui
Girardet Myriam : oui	Tschudi-Spiropulo Alejandra : oui
<u>Grognuz Fabien</u> : abstention	Wrzosowski Gregor : <b>absent</b>
<u>Halimi Hysri</u> : oui	Wullschleger Corinne : oui

**Délibération n° 2018-28a, présentée par le Conseil administratif, demandant l'adhésion de la commune de Meyrin à la Fondation intercommunale de Pré-Bois**

---

Vu le rapport fédéral "Sport suisse 2014" déterminant la natation comme le troisième sport le plus pratiqué en Suisse;

Vu l'étude réalisée par le canton de Genève confirmant les conclusions du rapport fédéral en plaçant la natation en 2<sup>e</sup> sport le plus pratiqué à Genève;

Vu les divers travaux en commission des sports de l'ACG depuis 2011 soutenant le besoin majeur de réaliser une piscine aux dimensions olympiques sur la rive droite du canton;

Vu l'intérêt reconnu de ces besoins par l'ensemble des communes genevoises et en particulier celles de la rive droite d'investir dans la construction d'une telle infrastructure;

Vu l'intégration d'un projet d'une piscine couverte avec bassin de 50 m (localisation rive droite) figurant sur la fiche A13 du plan directeur cantonal 2030;

Vu l'adoption par le Grand Conseil de la motion M2415 invitant le Conseil d'Etat à soutenir la construction d'une piscine olympique couverte dans le secteur de Pré-Bois par le biais de la constitution d'un droit de superficie pour les terrains propriété de l'Etat qui a été renvoyé au Conseil d'Etat ;

Vu la réponse du Conseil d'Etat à cette motion (M2415-A) dans laquelle l'exécutif cantonal conclut "tout en relevant qu'il s'agit d'un projet de piscine intercommunal et dans la mesure où lesdites communes libèrent le crédit d'investissement et s'engagent à couvrir les coûts de fonctionnement de la piscine, le Conseil d'Etat est prêt à soutenir l'octroi d'un droit de superficie";

Vu la pré-étude déterminant l'emplacement du quartier de Pré-Bois comme stratégique pour la réalisation d'une telle infrastructure, compte tenu de sa position idéale au cœur de la rive droite;

Vu l'intérêt des promoteurs de ce quartier d'intégrer un tel ouvrage au sein du développement futur de l'urbanisation de Pré-Bois;

Vu l'implication financière des promoteurs s'engageant à financer une partie des coûts d'exploitation annuels de la piscine, jusqu'à un maximum de CHF 800'000.- et ce durant 30 ans, sur la base de négociations qui sont en bon état d'avancement ;

Vu le soutien conséquent octroyé par la Fondation meyrinoise du Casino ;

Vu le projet de réalisation de cette piscine couverte aux dimensions olympiques prévoyant un bassin de 21 m x 50 m (8 lignes d'eau), modulable en 2 demi-

bassins de 21 m x 25 m avec fond mobile sur l'une des surface de 25 m, et d'une pataugeoire de 100 m<sup>2</sup> ;

Vu les nombreuses discussions intervenues entre les communes de la rive droite en vue de la création d'une fondation de droit public pour construire et gérer des équipements sportifs et des espaces de détente et de loisirs d'importance régionale, selon le projet de statuts élaboré ;

Vu les fondements de la clé de répartition des frais de fonctionnement définis sur la base, notamment, de la population, de la capacité financière et sur l'éloignement du territoire de chaque commune par rapport aux équipements, propriété de la fondation ;

Vu le tableau de répartition des coûts d'investissement et de fonctionnement élaboré ;

Conformément aux art. 30, al. 1, let. g et t, et 93 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission des sports et finances conjointe;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 11 décembre 2018;

## **D E C I D E**

### **PAR 27 OUI ET 3 ABSTENTIONS**

de créer une fondation de droit public sous le nom de "Fondation intercommunale de Pré-Bois", ayant pour but de construire, d'acquérir, de gérer et d'exploiter pour le compte des communes, de mettre ou d'aider à mettre à disposition des équipements sportifs et des espaces de détente et de loisirs d'importance régionale, permettant la pratique du sport,

1. d'adopter ses statuts, version au 23 octobre 2018, tels qu'ils figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération,
2. d'approuver les fondements de la clé de répartition des frais de fonctionnement définis soit, notamment, la population, la capacité financière et l'éloignement du territoire de chaque commune par rapport aux équipements propriété de la fondation,
3. de demander au département compétent de préparer le projet de loi en vue de l'approbation de la création de la fondation et de ses statuts par le Grand Conseil,
4. de fixer l'entrée en vigueur des statuts au lendemain de la parution dans la FAO de l'arrêté du Conseil d'Etat de promulgation de la loi (première date possible),
5. d'autoriser la Fondation intercommunale de Pré-Bois à contracter un emprunt auprès d'un établissement financier, de 30 ans, échéance le

31 décembre 2053, à concurrence d'un montant de CHF 22'000'000.-, en vue de la réalisation d'une piscine intercommunale,

6. d'autoriser l'exécutif à accorder le cautionnement de la commune de Meyrin à hauteur de CHF 6'704'049.- pour l'emprunt de CHF 22'000'000.- contracté par la Fondation intercommunale de Pré-Bois, de 30 ans, échéance le 31 décembre 2053,
7. de demander à l'exécutif de désigner deux de ses membres pour signer l'acte de cautionnement y relatif,
8. d'indiquer ce cautionnement dans les annexes des comptes de la commune de Meyrin,
9. de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Dardagny, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy, Russin, Satigny, Vernier et Versoix.

*[Applaudissements].*

**M. Devaud** tient à remercier les conseillers qui ont pris conscience du travail effectué essentiellement par M. David Genequand. Il a pu compter sur un collaborateur très dynamique et très motivé par ce projet, auquel il croyait. Pour sa part, il n'a fait que son travail de magistrat, délégué aux sports. Il faut encore que les 12 communes acceptent ce projet. Il sait que Russin a refusé. Rien n'est encore gagné et le travail continue.

\* \* \*

**7. Annonces de projets.**

\* \* \*

**8. Propositions individuelles.**

\* \* \*

## 9. Questions.

**M. Hubert** précise que cette question émane de M. Dumalle et lui-même. Ils (le groupement du 13 avril) ont constaté qu'il y a un certain danger sur ce passage pour les gens provenant de Meyrin et qui souhaite se rendre à Ferney. En effet, en arrivant à hauteur de la douane, les piétons sont masqués par le bâtiment de la douane, et les conducteurs ne voient pas le passage à piétons dans sa totalité. Il y a déjà eu deux ou trois frottements et notamment, lorsqu'il fait mauvais temps. Il ne sait pas si le groupement du 13 avril peut intervenir [*rires*].

**M. Tremblet** précise que le "groupement du 13 avril" a milité pendant 6 ans pour avoir un passage à piétons à cet endroit parce qu'il était estimé dangereux.

**M. Tschudi** déclare que l'Etat promet des travaux pour 2019, mais à son avis, il est nécessaire d'être attentif et d'exercer une certaine pression. Le "mouvement du 13 avril", qui comprend également une ancienne conseillère municipale, Mme Kunz-Félix, va devoir se retrouver dans son local au café de Mategnin pour en discuter.

\*\*\*\*\*

**Mme Hayes** demande qui sont les utilisateurs du P+R qui se trouve près du CERN. S'agit-il des employés du CERN, des Meyrinois ou des Français ? Est-il bien utilisé ?

De plus, **Mme Hayes** a constaté que le chemin de la Voie-Claire, côté petite école de la Golette, était sombre, faute de luminaire.

A la première question, **M. Tschudi** répond que le parking est essentiellement pour les visiteurs du CERN. Se trouvant dans une zone agricole, il est normalement provisoire. Lorsqu'il rappelle cet élément au CERN, cela suscite quelques sourires, car le CERN ne s'attend pas à ce que ce parking soit fermé un jour. Ce parking a donc été conçu non pas comme un P+R, mais pour les visiteurs du CERN ; néanmoins, il ne peut exclure qu'il serve de P+R. Il est géré et contrôlé par le CERN également.

\*\*\*\*\*

**Mme Luthi** demande pourquoi l'on n'a pas mis des bandes réfléchissantes sur les piquets à l'intersection du chemin de Joinville et chemin des Sapins ?

**M. Tschudi** explique qu'elles ont été prévues, mais cela prend du temps.

\*\*\*\*\*

**M. Gaetanino** fait part des soucis du tea room, qui se trouve à l'Esplanade des Récréations aux Vergers, pour se faire livrer. Serait-il possible d'ouvrir le plot bloquant l'accès aux véhicules ? Les livreurs sont obligés de s'arrêter et d'acheminer les marchandises jusqu'au tea room alors que le chemin est très en pente. Il y a également un problème d'hygiène pour les aliments. En mairie, quelqu'un lui a répondu qu'il était possible d'ouvrir ce plot, alors que la police veille à empêcher l'accès aux camions. Sa question est donc de savoir s'il est possible pour les commerçants d'être livrés sans faire 200 mètres avec une palette ?

**M. Tschudi** a pris connaissance de cet élément et n'a pas trouvé la personne qui a répondu à cette dame par l'affirmative en mairie. Il confirme la problématique de l'Esplanade des récréations, laquelle n'est pas prévue pour accueillir des camions de livraison. Beaucoup d'enfants circulent dans cette zone et, par conséquent, il y a vraiment un problème de sécurité. Toute une réflexion doit se mettre en place et pas uniquement aux Vergers. Il rappelle que le quartier des Vernets deviendra également un quartier sans voitures. Il y est prévu un quai de décharge et l'installation d'un système de palettes électriques.

Le tea room se trouvant à la hauteur du futur SPP, la question se pose aussi pour le SPP. Il a tenu le même discours à l'égard du SPP en leur expliquant qu'il y a des moyens techniques modernes pour livrer les commerces et assurer la sécurité du quartier.

Bien qu'il comprenne les propos de cette dame, il estime qu'elle devait être au courant des conditions, lorsqu'elle a ouvert son tea room à cet endroit-là. L'idée est donc de trouver des solutions tout en respectant le plan localisé de quartier.

\*\*\*\*\*

**Mme Wullschleger** remarque que la route du Mandement est totalement dans l'obscurité et les poubelles sont inexistantes. Par conséquent, les gens jettent leur détritrus n'importe où, voire même dans l'eau. Elle demande s'il serait possible de disposer des poubelles le long de cette route et l'éclairer ?

**M. Tschudi** en prend note. Il rappelle que cette piste cyclable se situe sur une route cantonale, mais assure qu'un courrier sera adressé au canton dans ce sens.

\*\*\*\*\*

La première question de **M. Squillaci** fait écho à sa question du 6 février 2018 relative aux toilettes publiques au cimetière de Feuillasse. La réponse du Conseil administratif de mars 2018 était qu'une étude de faisabilité serait effectuée afin de mettre en place des toilettes à cet emplacement et dont le concept restait à définir. En avril, **M. Squillaci** proposait d'y placer une toilette mobile en attendant. En décembre 2018, il n'y a toujours rien sur ce site.

Sa deuxième question porte sur le chemin du Vieux-Bureau, qui est une des seules rues à ne pas avoir de places marquées pour les vélos ou scooters. Le 18 octobre, le Conseil administratif a répondu que pour faire le bilan des zones 30, il



devait attendre que l'ensemble des aménagements soit réceptionné en septembre 2018. Le bureau Transitec devait traiter dans son bilan de la question du stationnement. Il demande s'il faut attendre le dit-bilan pour peindre ces places. Par ailleurs, toujours sur ce chemin, il y a des panneaux posés sur des places sauvages de scooters. Le 4 novembre, la Commune a posé une interdiction de stationnement, suite à des travaux pour le 30 octobre. Début décembre, des panneaux ont été posés pour des travaux datés du 22 novembre. Il se demande donc à quoi servent ces panneaux. Pourquoi ces dates dépassées et pourquoi ne sont-ils pas retirés ? Du coup, les gens n'y prêtent aucune attention et se remettent à utiliser ces places.

Sa troisième question relève des parcelles utilisées par les associations comme *Incrovables comestibles* et *Parcelles colorées*. Chacune des deux associations prélèvent une cotisation pour ses parcelles. Ces cotisations permettent l'achat de matériel, d'arbustes, de terre et de graines et aucune de ces associations ne sous-loue des parcelles à des tiers. **M. Squillaci** comprend que les associations prélèvent des cotisations pour les membres, mais il ne trouve pas normal que *Parcelles colorées* puissent louer un espace public mis à disposition par la Commune. Suite à un échange avec la présidente de *Parcelles colorées*, il ne comprend pas comment cette association peut facturer 25.- la demi-ligne et 50.- la ligne complète pour pouvoir l'exploiter en plus de la cotisation annuelle. Sauf si elle souhaitait l'arnaquer uniquement lui en raison de sa gentillesse légendaire... *[Rires]*.

Enfin sa dernière question concerne sa demande d'ajout d'une annexe à la commission de sécurité du 29 août 2018. Le lendemain de la commission, le Conseil administratif avait répondu que les annexes complémentaires avaient été déposées sur CMnet. Les membres de la commission sécurité ont été avertis par courriel de la mise en ligne de ces documents. Sa demande concernait le document dénommé "dossier d'appel d'offres publiques". Cela concernait tout particulièrement le 4.7 de ce dossier d'appel d'offres pour les entreprises de sécurité publique et qui se nomme *les critères d'adjudications*. Il y a 5 critères dans le 4.7 pour arriver à un total de 100% de pondération : 1) 25% le prix (annexe R1 et R2), 2) qualités techniques de l'offre 30%, 3) organisation du soumissionnaire 25% (personnes clés, organigramme, caractéristiques, etc.), 4) références 15%, 5) développement durable 5%. Ce sont bien les annexes indiquées entre parenthèses qui l'intéressent.

Enfin, il ne comprend pas le choix de la Commune qui, avec un budget de 120 millions et portée sur l'écologie, ne fait pas ressortir le critère social afin de disposer d'une pondération différente. Lorsque les annexes seront mises à disposition pour confirmer ou infirmer ses craintes et ses doutes, il serait triste de constater que Meyrin contribue à la précarité de l'emploi en mettant une pression sur les entreprises soumissionnaires et plus particulièrement sur les prix qu'elles pratiquent. Après les postes, les auxiliaires, les CDD et les travailleurs sur appel, il est temps que la Commune se préoccupe du critère social. Si ses craintes devaient être confirmées par les annexes, il espère que d'autres personnes suivront sa proposition de revoir les critères pour l'adjudication des marchés publics dans le domaine de la sécurité et ceci, avant la prochaine échéance en 2022.

**M. Tremblet** comprend donc que sa demande est de recevoir les annexes qu'il a mentionnées.

**M. Squillaci** le confirme.

**M. Tschudi** aimerait préciser que par rapport à la question des AIMP, il est tout à fait d'accord d'en rediscuter. Il est vrai que le critère principal est le prix et le social et le développement durable sont plus que secondaires. Néanmoins, les choses évoluent et pour cet appel d'offres concernant la sécurité, ils ont travaillé avec des spécialistes des AIMP. Toutefois, les limites légales ne facilitent pas toujours la tâche. Certains spécialistes disent que l'on va trop loin en précisant que l'on viole déjà certaines bases légales. Il s'agit donc d'un vrai débat et il est intéressant par rapport à l'ensemble des démarches AIMP et non pas uniquement pour celles qui concernent la sécurité.

En ce qui concerne les zones 30, il annonce que le bilan devrait être terminé en janvier et il sera présenté en commission au premier trimestre de l'année 2019. Néanmoins, il ne suffit pas de mettre des marquages au sol, il faut calculer des distances par rapport aux sorties de garage et autres, donc cela demande une étude, une demande d'autorisation, la bénédiction de l'OCT (ex-DGT). Par conséquent, cela ne se fait pas aussi facilement que semble le suggérer M. Squillaci. Mais cela reste dans les préoccupations majeures de la Commune.

\* \* \*

Avant de lever la séance, **M. Tremblet** souhaite de très belles fêtes à toute l'assemblée.

\* \* \*

**La séance est levée à 22h50/BNI.**

Lu par le Bureau du Conseil municipal en  
date du 23 janvier 2019.

Le 1<sup>er</sup> secrétaire :

Le président :

Roger FRAUCHIGER

Laurent TREMBLET